

LA POLITIQUE DES BOURSES

*Évaluation concernant les bourses attribuées
par le Ministère des Affaires Étrangères
aux étudiants étrangers (1998-2004)*

ÉVALUATION RÉALISÉE PAR :

Mme Patricia POL
M. Jean SAUDUBRAY
Société SFERE

Février 2005

*Ce rapport est un document interne établi à la demande du Ministère des Affaires Étrangères.
Les commentaires et analyses développés n'engagent que leurs auteurs
et ne constituent pas une position officielle.*

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés,
y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous les pays.

*Conception graphique couverture : Aurette LEROY et Anne CAMINADE
Photographie de couverture : École supérieure d'informatique, électronique et automatique*

© Ministère des Affaires Étrangères, 2005

**ISSN : 1249-4844
ISBN : 2-11-095070-6**

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	5
SYNTHÈSE	7
INTRODUCTION : ORIGINE DU RAPPORT ET MÉTHODOLOGIE	9
I – Les objectifs de l'évaluation	9
II – La méthodologie	10
PARTIE 1 : LES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS : CONTEXTE ET ÉVOLUTION QUANTITATIVE	13
I – DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL, L'ATTRACTIVITÉ DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE EST ÉLEVÉE	15
Une forte croissance de la mobilité internationale des étudiants	15
Le maintien et le développement de systèmes de financement des étudiants internationaux variés montrent que la bourse reste un instrument de rayonnement et d'influence important.....	17
II – PANORAMA QUANTITATIF DES BGF DEPUIS 1998.....	21
L'effort budgétaire du MAE reste constant.....	21
L'évolution par type de bourses : hausse des bourses d'étude avec les programmes Eiffel et Major, baisse relative des bourses de stage.....	22
Répartition géographique : la recherche d'ajustements.....	22
Répartition par discipline : des priorités en partie atteintes.....	26
Répartition par niveaux d'études : des objectifs atteints.....	28
PARTIE 2 : LA POLITIQUE DES BGF : ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES	29
I – UNE APPROCHE PLUS POLITIQUE DU DÉPARTEMENT	31
Des objectifs de plus en plus clairement définis et affirmés	31
La mise en place d'une stratégie	31
II – UN EFFORT DE PROFESSIONNALISATION DANS LES POSTES	37
La recherche d'un équilibre entre l'adaptation aux contextes nationaux et l'application des directives du Département.....	37
Les différentes logiques d'organisation du dispositif	39
La mise en place de réseaux d'anciens boursiers.....	41
III – LE PILOTAGE DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME RESTE INSUFFISANT	43
Un retard considérable dans le suivi statistique, la gestion et l'évaluation du système.....	43
Des relations perfectibles avec les établissements d'accueil	44
Un manque de synergies entre les différents programmes	46
Une trop grande dispersion des compétences	47

PARTIE 3 : RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS	49
Au niveau interministériel.....	51
Au niveau du Département	52
Au niveau des Postes.....	55
 ANNEXES.....	 57
Annexe 1 : Termes de références	61
Annexe 2 : Présentation des consultants	67
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées en France.....	69
Annexe 4 : Les missions.....	71
Annexe 5 : Expérience étrangère	79
Annexe 6 :	81
Annexe 7 :	83
Annexe 8 : Statistiques	101
Annexe 9 : Bibliographie et sites Internet.....	112
Annexe 10 : Diaporamas	113
Annexe 11 : Les propositions commentées du rapport Gentot	125
FICHE RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ÉVALUATION	131
Titres disponibles dans la série « Évaluations »	133

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEFE	Agence pour l'Enseignement du Français à l'étranger
AUF	Agence Universitaire de la Francophonie
BGE	Bourse de Gouvernement Étranger
BGF	Bourses du Gouvernement Français
BMI	Bourses, Missions et Invitations
BQR	Bonus Qualité Recherche
CDEFI	Conférence des Directeurs d'Écoles et Formations d'Ingénieurs
CDFI	Centre de Formation Interprofessionnel
CGF	Conférence des Grandes Écoles
CNOUS	Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaire
CPU	Conférence des Présidents d'Université
DAAD	Office Allemand des Échanges Universitaires
DEA	Diplôme d'Études Approfondies
DES	Direction de l'Enseignement Supérieur, MENESR
DESS	Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées
DGCID	Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement
DPD	Direction de la Programmation et du Développement
DRIC	Direction des Relations Internationales et de la Coopération, MENESR
ENA	École Nationale d'Administration
FNEGE	Fondation Nationale pour l'Enseignement de la Gestion des Entreprises
FNSP	Fondation Nationale des Sciences Politiques
FSP	Fonds de Solidarité Prioritaire
GRH	Gestion des Ressources Humaines
LMD	Licence Master Doctorat
LOLF	La Loi Organique du 1 ^{er} août 2001 relative aux Lois de Finances
MAE	Ministère des Affaires Étrangères
MBA	Master of Business Administration
MENESR	Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
MIRA	Mobilité Internationale Rhône-Alpes
PAI	Programme d'Action Intégrée

PEE	Plan d'Épargne Entreprise
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SFERE	Société Française d'Exportation des Ressources Éducatives
SSHN	Séjour Scientifique de Haut Niveau
SUR	Direction de la Coopération Scientifique, Universitaire et de Recherche, DGCID, MAE
TD	Télégramme Diplomatique
UE	Union Européenne

INTRODUCTION

ORIGINE DU RAPPORT ET MÉTHODOLOGIE

En mars 2003, le Ministère des Affaires Étrangères a procédé à un appel d'offre pour la réalisation d'une étude ayant pour titre « *Évaluation rétrospective de la politique des bourses attribuées par le Ministère des Affaires Étrangères aux étudiants étrangers depuis 1998* ». Cet appel d'offre a été suivi par la sous Direction de la stratégie, de la communication et de l'évaluation, bureau de l'évaluation, DGCID.

La SFERE a transmis sa proposition le 11 avril 2003. L'accord définitif sur cette proposition est intervenu le 22 janvier 2004, date à laquelle ont pu débuter les travaux d'expertises.

Pour assurer le suivi de cette évaluation le MAE a mis en place un Comité de pilotage qui s'est réuni les 17 mars (ajustement des attentes par rapport aux termes de référence), 27 mai (discussion sur le rapport d'étape) et 8 novembre (compte rendu des missions).

I – Les objectifs de l'évaluation

Les termes de références ont délimité le champ de l'évaluation de la façon suivante¹ :

- les bourses attribuées par le Département (Eiffel, Major...) ;
- les bourses d'études pour une formation diplômante (dont les thèses en alternance pour les séjours de plus de trois mois) ;
- les bourses de stage pour suivre un cycle long (type ENA, Polytechnique...).

De cette définition il ressort que sont exclus : les stages de professionnels et de fonctionnaires en reprise d'étude et les bourses de recherche (SSHN – Séjour scientifique de haut niveau).

L'objectif de l'évaluation, tel qu'il est présenté dans les termes de références et précisé lors de la première réunion du Comité de pilotage est de décrire, évaluer et effectuer des recommandations sur la politique des bourses et sa mise en œuvre par le Département et les Postes.

Décrire le contexte

La description doit permettre de situer cette politique dans le contexte boursier français et mondial, en particulier au regard des programmes de l'Union Européenne, des USA, de l'Allemagne et du Royaume Uni.

1. Conformément au dispositif réglementaire fixé dans ses grandes lignes par les arrêtés de 83 et 85 et complété par l'arrêté de décembre 2002.

Cette description est complétée par l'évolution statistique et organisationnelle² des bourses attribuées par le Département et les Postes depuis 1998.

Évaluer la politique de bourses

L'évaluation s'articule autour de cinq thèmes principaux:

- la pertinence des objectifs d'influence et de solidarité dans les pays d'origine des étudiants, en particulier quant à l'attente des pays concernés et aux choix des secteurs d'excellence ;
- la cohérence de cette politique avec les autres instruments de la politique de coopération ;
- la pertinence des modalités d'utilisation de « l'instrument bourses » par rapport aux objectifs généraux ;
- la qualité et l'efficacité des dispositifs de gestion, en particulier les statistiques, la réalisation de leur mission par les opérateurs et le suivi des anciens boursiers ;
- l'impact de cette politique par rapport aux objectifs :
 - de formation des élites nationales étrangères,
 - d'ouverture internationale des établissements d'enseignement supérieur français,
 - d'attractivité du système d'éducation et recherche français,
 - d'influence de la France dans les différents pays.

Faire des recommandations

Les recommandations seront fondées sur les résultats des analyses menées tant en France que dans un certain nombre de pays choisis par le Comité de pilotage.

II – La méthodologie

L'étude a été réalisée en deux périodes consécutives. La première période, de février à juin 2004, a consisté à effectuer des analyses de documents complétées par une importante série d'entretiens avec les différents acteurs de la politique de bourses. La seconde en juin, octobre et novembre a eu pour but de compléter l'information par 6 études de cas dans des pays choisis par le Comité de pilotage (Cameroun, Chili, Colombie, Hongrie, Maroc et Vietnam) (annexe 1).

La liste des principaux documents consultés est disponible en annexe. Il va de soi que la précédente évaluation, le rapport GENTOT de 1997, a constitué un point de départ pour analyser les évolutions intervenues depuis 1998 et la mise en œuvre de certaines de ses recommandations.

Les missions, à la demande du Comité de pilotage de juin 2004, se sont quant à elles concentrées sur le rôle des BGF pour asseoir l'attractivité et l'influence de la France dans les pays et sur quelques objectifs spécifiques concernant la mise en œuvre du dispositif dans les Postes diplomatiques. Ces derniers peuvent être regroupés en trois domaines :

1. La politique des Postes au regard des objectifs définis par le Département.
2. Forces et faiblesses du système d'attribution des BGF.
3. L'adaptation aux conditions locales.

2. Procédures de recrutement, types de programmes, modes de sélection, programmation, etc...

Pour réaliser ces missions les experts ont transmis aux Postes concernés un « guide d'autoévaluation »³ dont on trouvera une copie en annexe (annexe 2). Selon les souhaits du Comité de pilotage, ce guide comporte trois rubriques :

- les aspects politiques et stratégiques ;
- les aspects organisationnels ;
- le suivi administratif et financier.

Le guide, transmis aux Postes par le Département, a été utilisé très efficacement par les Postes pour transmettre aux experts toute la documentation nécessaire et préparer les missions⁴. Il est à noter que l'accueil dans tous les Postes a été très bien préparé avec des programmes de visites denses et dans l'ensemble très satisfaisant, malgré des contraintes locales quelquefois assez fortes (élections présidentielles au Cameroun, voyage présidentiel au Vietnam, départ imminent du Conseiller culturel et de Coopération en Hongrie par exemple).

Les experts souhaitent souligner la très grande disponibilité des personnels des Postes qui a permis aux missions d'être fructueuses malgré une durée très brève.

3. Le bureau de la formation des étrangers en France a participé activement à la réalisation de ce guide et fourni les informations et contacts souhaités.

4. Pour la Hongrie il n'a pas pu être véritablement utilisé dans mesure où la mission a dû être réalisée très rapidement après le Comité de pilotage.

PARTIE 1

LES BOURSES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS : CONTEXTE ET ÉVOLUTION QUANTITATIVE

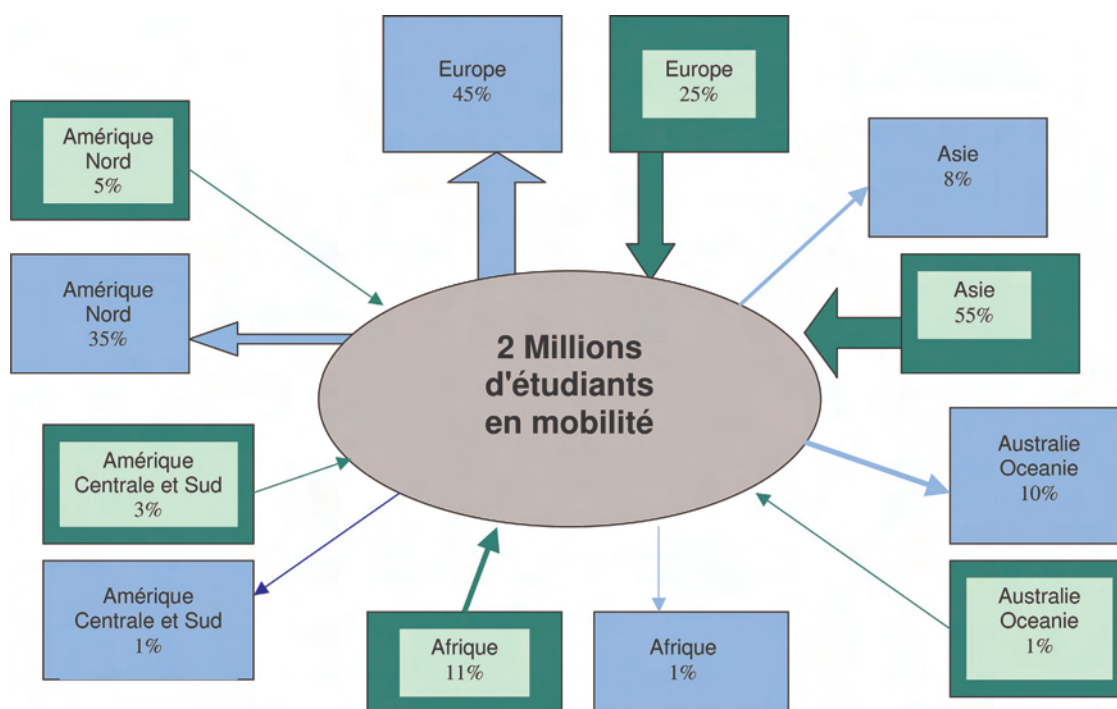
I – DANS UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DE PLUS EN PLUS CONCURRENTIEL, L'ATTRACTIVITÉ DE L'EUROPE ET DE LA FRANCE EST ÉLEVÉE

Une forte croissance de la mobilité internationale des étudiants

Depuis 1998, la croissance des étudiants internationaux dans le monde a considérablement augmenté. Selon une étude réalisée par des chercheurs australiens en 2002⁵, la demande internationale d'enseignement supérieur est appelée à connaître des taux de croissance exponentiels dans les 20 prochaines années. Cette croissance passée et attendue est largement expliquée par une demande asiatique et surtout chinoise très élevée.

En prévoyant un doublement des étudiants internationaux entre 2005 et 2015, le marché de l'enseignement supérieur deviendra alors de plus en plus concurrentiel pour attirer les meilleurs étudiants. C'est bien dans cette perspective qualitative que les enjeux de l'attractivité des différents continents et pays se situent. Certes, en 2004, la place de l'Europe reste privilégiée puisqu'elle représente le premier continent d'accueil des étudiants étrangers dans le monde⁶. Suivie par l'Amérique du Nord, puis l'Asie, l'Australie, l'Afrique et enfin l'Amérique Latine, l'attractivité du continent européen reste forte.

Graphique 1
La position de l'Europe sur le marché de la mobilité étudiante en 2002



Source, d'après *Marketing Europe, but which Europe ?* Dr. Chr. Bode, DAAD, Hamburg, octobre 2004.

5. De plus de 2 millions en 2005, les étudiants internationaux passeraient à plus de 3 millions en 2010, 4 en 2015, plus de 5 en 2020 et 7 en 2025. « Global student mobility 2025 », A. Bôhm, D. Davis, D. Meares, D. Pearce, IDP (Australie), 2002.

6. Regards sur l'éducation, OCDE, octobre 2004.

La mise en place du processus de Bologne, destiné avant tout à accroître la lisibilité et la qualité de l'enseignement supérieur européen, ainsi que la construction d'un espace européen de la recherche, devrait encore renforcer cette attractivité dans les prochaines années.

Si l'Europe est le premier récepteur des étudiants internationaux, elle en est aussi le deuxième émetteur. Cela s'explique en partie par le développement de la mobilité Erasmus et de la mobilité Est-Ouest : l'Allemagne, par exemple, accueille plus de 56 % d'étudiants européens.

Après l'Amérique du Nord, et particulièrement les États-Unis, premier pays d'accueil dans le monde avec plus de 27 % de la mobilité internationale étudiante, l'Asie, premier émetteur, largement porté par la Chine, est également une zone importante d'accueil, le Japon y jouant un rôle certain depuis 1998. L'étude australienne prévoit que la Chine portera plus de 60 % de la croissance à venir.

L'Afrique quant à elle, reste largement déséquilibrée. Compte tenu de la situation des universités dans nombre de ces pays, on peut facilement émettre l'hypothèse que dans les prochaines années, la demande de mobilité restera forte.

L'attrait de la France semble rester élevé en Afrique francophone même si celui des États-Unis et du Japon augmente sensiblement.

La situation en Amérique Latine mérite une attention particulière. Bien qu'exportant relativement peu d'étudiants, la demande de formations à des niveaux de master et de doctorats reste très élevée. Les universités latino-américaines ont encore un corps professoral peu titulaire de doctorats et manque ainsi de programmes de formations doctorales⁷. Le désir d'Europe, et souvent de la France⁸, est très net dans cette région dominée par le modèle nordaméricain. Ainsi, dans cette région, l'effet multiplicateur de la mobilité sur l'influence des pays récepteurs nous semble très élevé. Il serait souhaitable d'en profiter.

En Europe, la France et l'Allemagne occupent une place importante derrière le Royaume Uni qui reste largement en tête. L'Allemagne, qui avait un retard considérable dans les années 80 et au début des années 90 a reçu plus d'étudiants internationaux⁹ que la France jusqu'en 2002 mais il semble que l'attrait des deux pays soit actuellement équilibré. Les pays scandinaves ont également connu une forte croissance de leurs effectifs d'étrangers et la mise en place de programmes en anglais a sans aucun doute joué un rôle important.

En France, nous avons connu une augmentation des effectifs étrangers de plus de 50 % en 5 ans. Cette croissance, qui concerne avant tout les étudiants internationaux¹⁰, s'explique en partie par la forte attractivité des 2^{ème} et 3^{ème} cycles français, comme le souligne la note récente de la DPD¹¹.

L'action menée à l'étranger par EduFrance depuis 1998 a largement contribué à promouvoir l'offre française de formation dans le monde tandis que la création du Conseil National de la mobilité en 2002 révèle la volonté de la France d'inscrire ces évolutions dans une approche qualitative du processus de mobilité et d'internationalisation de l'enseignement supérieur dans son ensemble.

7. 2 % en Colombie, 20 % en Argentine, 30 % au Chili, pour ne citer que ces pays. Le cas du Brésil étant assez différent puisque dans certaines universités, les chiffres sont équivalents aux situations de la France et de la plupart des pays européens.

8. Dont la réputation du système universitaire égale celle de l'Allemagne et du Royaume Uni, celle de l'Espagne étant plus nuancée au niveau scientifique et doctoral, selon les interlocuteurs que nous avons rencontrés.

9. Notons que dans ce pays, l'étudiant international est celui qui n'a pas obtenu l'équivalent du baccalauréat en Allemagne.

10. Ce n'est que depuis 2004 que la DPD, différencie dans ses statistiques, l'étudiant étranger résident, de l'étudiant étranger « en mobilité à un moment de son cursus », c'est-à-dire, à l'instar des statistiques allemandes, celui qui n'a pas eu son baccalauréat en France (soit 3 étudiants sur 4). Dans ce dernier cas, nous parlerons pour la suite du rapport d'étudiant international.

11. Note d'information 04.23, DPD, MENESR, septembre 2004.

Tableau 1
Répartition des étudiants étrangers et internationaux en Europe en 2003

	Europe	RU	France	Allemagne	Autres
Nombre étudiants étrangers Dont non résidents	766 049	NC 275 270	221 567 152 881	227 026 163 213	174 685
%	100	36	20	21	23

Source : D'après La lettre d'EduFrance, Hors série n° 2 – Chiffres clés, octobre 2004.

Si l'on considère que parmi les facteurs clés du choix du pays d'accueil par les étudiants internationaux, l'excellence académique et scientifique, les conditions d'accueil (obtention des visas, qualité de vie, conditions de travail, sécurité), les systèmes de financement des études et les perspectives d'emploi, jouent un rôle déterminant, s'interroger sur le rôle d'une politique de bourses dans ce processus prend toute sa mesure.

Toutes choses égales par ailleurs (l'excellence académique et scientifique étant à ce niveau déterminante), les systèmes de bourses pourraient devenir un avantage comparatif de plus en plus important. Les plus grands pays récepteurs ne s'y sont pas trompés car, malgré le contexte de rigueur budgétaire qui caractérise l'ensemble de ces pays, les programmes de bourses existants sont maintenus alors que d'autres se développent. Il semble que l'un des critères de choix d'une mobilité soit le pays de destination lui-même. Le fait que le programme BGF soit un programme national est un facteur d'accroissement de l'attractivité.

Le maintien et le développement de systèmes de financement des étudiants internationaux variés montrent que la bourse reste un instrument de rayonnement et d'influence important

Les mécanismes de financement des étudiants internationaux se situent à plusieurs niveaux :

— Au niveau national ou fédéral

Basés sur des objectifs précis (géographiques et académiques), les États, via des agences telles que le DAAD en Allemagne, Nuffic aux Pays Bas, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale, le British Council au Royaume Uni, l'Institute of International Education à travers le programme Fulbright aux États-Unis, la JNSS au Japon ou directement sur des financements des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Éducation Nationale ou de la Recherche, financent chaque année des programmes de bourses destinés à accueillir « les meilleurs étudiants étrangers ».

Fondés sur des critères de sélection rigoureux, définis par des commissions ad hoc, en organisant souvent des préparations (linguistiques et interculturelles) avant le départ, un suivi pendant le séjour par les établissements d'accueil, et après leur retour, grâce à des systèmes de réseaux d'anciens boursiers très structurés¹², ces programmes mettent toujours l'accent sur l'excellence académique et scientifique et ne s'adressent qu'à des candidats de niveaux master, doctorat et post doctorat.

Le programme Fulbright, par exemple, programme d'excellence et de prestige, a concerné depuis sa création 225 000 individus (environ 1 300 par an depuis 2000) et fait largement sa publicité autour des Prix Nobel, anciens « fullbrighters ». En Allemagne, il existe un classement des universités en fonction de leur capacité à accueillir les boursiers du DAAD.

La tendance de ces programmes s'oriente vers la recherche de cofinancements systématiques (étudiant, institution d'origine du candidat, entreprise).

12. Voir l'annexe 4 sur le réseau Alumni du DAAD : « Les activités de suivi des anciens boursiers du DAAD ».

— Au niveau institutionnel

Deux configurations principales sont envisagées selon le caractère plus ou moins public du système de financement des universités. Dans la première configuration, qui caractérise de nombreuses universités européennes (Allemagne, pays scandinaves, Espagne, Italie, France), un financement public important permet des droits d'inscription faibles et identiques pour tous les étudiants, quelle que soit leur origine géographique. Ainsi en France, la contribution publique peut être évaluée entre 2,2 et 2,5 milliards d'euros, qui correspondent au coût des études des étudiants internationaux (coût de formation, prestations sociales, notamment le CROUS et l'aide au logement).

Dans la deuxième configuration qui concerne les pays anglo-saxons, les droits d'inscription sont plus élevés car moins subventionnés par l'État et sont différents pour les étudiants nationaux et les étudiants internationaux. Ces derniers (les Oversea Students en Grande-Bretagne par exemple) doivent financer directement les coûts de formation. Les universités peuvent alors utiliser la réduction ou l'exonération de ces droits pour sélectionner et attirer les étudiants qu'elles souhaitent recruter.

Aux États-Unis, les statistiques élaborées par l'Institute of International Education (IIE) et publiées dans l'excellent rapport annuel « Open Doors »¹³ estiment ainsi que 23 % des étudiants internationaux sont financés par les collèges et les universités, mais notons que ce chiffre s'élève à 60 % dans les institutions de recherche les plus prestigieuses. Celles-ci peuvent offrir par ailleurs des emplois rémunérés pour les meilleurs candidats admis au niveau doctoral ou post doctoral. Ces financements sont d'ailleurs souvent le résultat de financements publics de recherche mais aussi de fondations.

La promotion de ces mécanismes est alors largement assurée par les agences ou les institutions elles-mêmes.

En France, à partir de données recueillies auprès des responsables des relations internationales des universités en Île-de-France et dans de nombreuses régions françaises, nous constatons que rares sont les universités qui financent un système de bourses sur ressources propres. Cet état de fait est lié, d'une part, au système même des BGF financé et piloté par le MAE, au niveau du Département et des Postes, et d'autre part, à la participation importante des établissements français aux différents appels d'offre européens et internationaux. De plus, compte tenu de la faiblesse des budgets relations internationales, notamment dans le cadre des contrats quadriennaux, la priorité est le plus souvent donnée au financement de la mobilité internationale des étudiants de l'établissement au départ et non à l'accueil.

Toutefois, au niveau doctorat et post doctorat, les étudiants étrangers peuvent être allocataires de recherche et des universités mettent en place, par exemple sur les financements du BQR (bonus qualité recherche)¹⁴ ou sur financements des écoles doctorales ou des laboratoires, des systèmes de financement de jeunes doctorants et post doctorants. Les cotutelles de thèse peuvent alors devenir la priorité.

— Au niveau européen

Les programmes de mobilité européens se sont multipliés et couvrent toutes les régions du monde (Socrates, Erasmus Mundus, Alban, Asia Link pour n'en citer que quelques uns). Le programme Erasmus Mundus a été clairement conçu pour concurrencer l'excellence académique nord américaine. Grâce au montage de masters européens originaux de grande qualité, il s'agit en effet d'attirer les meilleurs étudiants des pays tiers et ceci ne pouvait s'envisager sans des mesures incitatives financières suffisamment attractives pour les futurs candidats sélectionnés¹⁵.

13. Rapport annuel « Open Doors », IIE (International Institute of Education), cité dans le Rapport d'étape, Patricia Pol, Jean Saudubray, mai 2004.

14. Le bonus qualité recherche est la part autorisée de prélèvement sur les crédits recherche pour financer des actions spécifiques de politique scientifique.

15. Le montant mensuel de la bourse prévue pour les étudiants des pays tiers est de 1 600 euros et un montant forfaitaire de 5 000 euros est prévu en plus pour couvrir des frais de formation.

Les bourses Alban visent également le même objectif. Attirer en Europe des élites latino-américaines et peut-être ainsi, non seulement, renforcer l'influence économique européenne mais aussi participer à la construction de l'espace Europe – Amérique Latine de l'enseignement supérieur. Le montant des bourses a été fixé selon des prix de marché internationaux.

Dans un autre registre, la prochaine vague du programme Socrates prévoit une augmentation du nombre de bourses et de leur montant. Bien que décevante, au regard des objectifs fixés par la Commission Européenne à l'origine des programmes Erasmus, la mobilité intra européenne n'aurait jamais atteint le niveau actuel sans un système d'incitation financière pour les étudiants. Ces incitations sont alors souvent une étape pour rechercher des cofinancements.

La France est un pays attractif dans l'ensemble pour les programmes européens. Dans le cadre de la deuxième session Alban, bien que la demande soit restée la plus forte pour l'Espagne (324 candidats sélectionnés sur 1 440) et le Royaume Uni (149 candidats sélectionnés sur 505), les taux de succès sont les plus élevés pour la France (107 sur 285, soit 37,5 %).

La France est le 2^{ème} pays d'accueil pour les étudiants Erasmus¹⁶, après l'Espagne, mais devant le Royaume Uni et l'Allemagne¹⁷. Accueillant 15 000 étudiants en 1997/1998, ce sont maintenant environ 18 000 étudiants par an qui séjournent dans un de nos établissements, ce chiffre ayant augmenté de 6 % lors de la rentrée 2002. Rappelons que les bourses que les étudiants Erasmus perçoivent ont toujours été conçues comme une incitation à la mobilité et, que malgré des règles de répartition variables d'une agence nationale à une autre, leur montant moyen est évalué à 128 euros par mois en 2002/2003. La durée moyenne du séjour est de l'ordre de 6,7 mois. On peut alors estimer le budget européen pour les étudiants Erasmus séjournant en France à environ **15,5 millions d'euros**.

Dans de nombreux pays, des cofinancements ont été organisés : mécanismes publics d'attribution de prêt ou de subvention à l'étudiant, des fonds spéciaux nationaux ou régionaux, des aides financières accordées par les établissements (notamment en Grèce et en Italie).

— Les autres financements : Régions et entreprises

En France, la situation reste difficile à évaluer au plan quantitatif et financier, tant pour les collectivités territoriales que pour les entreprises. Si les 26 régions françaises ont largement développé des programmes de mobilité pour les étudiants français, toutes n'en sont pas au même niveau pour l'accueil des étudiants étrangers.

Une étude réalisée pour la Région Alsace¹⁸ en 2001 montre qu'un nombre croissant de Régions prévoit des bourses pour les étudiants étrangers. Certaines ont mis en place un système spécifique pour les bourses de formation doctorale (Régions PACA, Aquitaine, Bretagne, Auvergne), d'autres pour appuyer une coopération avec les pays d'Europe Centrale et Orientale, (Régions Bourgogne, Centre, Pays de Loire), ou le Vietnam¹⁹ (Île-de-France, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes).

Ces Régions, pour la plupart, organisent ainsi un dispositif qui s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée mais toutes n'ont pas développé un dispositif d'aide à la mobilité entrante. Le dispositif MIRA (Mobilité Internationale Rhône-Alpes)²⁰ de la Région Rhône-Alpes est riche d'expériences. Il s'agit d'un appel d'offre annuel qui s'adresse à tous les établissements d'enseignement supérieur qui

16. Les données citées proviennent de l'étude « Mobilité des étudiants et des enseignants Erasmus en 2002/2003 », vue d'ensemble des rapports finaux des agences nationales.

17. Notons que 59 % de tous les étudiants Erasmus vont en Espagne, en France, au Royaume Uni et en Allemagne. L'étude de l'OCDE, « Coup d'œil sur l'éducation – Indicateurs OCDE 2003 » montre par ailleurs que la France accueille 8 % des étudiants étrangers en provenance des autres pays de l'OCDE, l'Autriche 14 %, le Royaume Uni 14 %, l'Allemagne 12 %.

18. « Étude comparative des différents systèmes régionaux de bourses à l'étranger », Jean Jacques Lang, mai 2000.

19. Voir en annexe la fiche de bonne pratique « Programme de cofinancement avec les régions françaises ».

20. Bilan statistique MIRA, 2003, Direction de l'enseignement supérieur, Région Rhône-Alpes, 2004.

disposent d'une convention de partenariat signée avec un homologue étranger relevant de régions partenaires de la Région Rhône-Alpes ou du reste du monde. Deux volets sont prévus : mobilité et mise en place de filières. C'est ainsi qu'en 2003, sur 427 bourses accordées à des étrangers, 240 ont concerné des étudiants et des doctorants. Les bourses (de 4 à 9 mois) se situent entre 300 et 380 euros pour les étudiants (après BAC+2) selon les zones, et 450 à 760 euros/mois pour les doctorants.

La Région Île-de-France, qui a été une des dernières à financer des bourses pour les étudiants franciliens (2000), distribue environ 50 bourses par an à des étudiants étrangers originaires de régions ou de villes relevant d'accords dans le cadre de la coopération décentralisée. Depuis 2002, la direction des relations internationales essaie de travailler avec les services des relations internationales des 17 universités franciliennes pour améliorer le système de sélection. Ainsi il leur a été demandé de proposer directement des candidats. Force est de constater que malgré cette tentative, toutes les bourses n'ont pu être attribuées en 2003, faute de candidats.

Il semble, que comme pour les bourses Eiffel et les BGF, le travail en partenariat ne porte ses fruits qu'après une période de maturité. Celle-ci semble corrélée à la réalité de la mise en place d'une politique internationale dans l'établissement ainsi qu'à la structure de ses services chargés du développement international, tant dans les domaines de la formation que de la recherche. Or, malgré les progrès considérables réalisés depuis les années 90, la structure des services de relations internationales n'est pas toujours à la hauteur des politiques déclaratives dans les contrats quadriennaux, faute de moyens en ressources humaines notamment.

— Les entreprises

Aucun renversement de tendance ne semble être apparu depuis 1998. Toutefois, confrontées à la pénurie de certaines compétences et conformément au mouvement de croissance de la mobilité internationale, certaines entreprises françaises ont développé en partenariat (ou pas) avec des établissements français et/ou étrangers, un dispositif de bourses de formation afin d'attirer des candidatures de talents.

Des grands groupes tels que Renault²¹, L'Oréal, Total, la Snecma, Cetelem ont mis en place des programmes et des réseaux se sont organisés avec des établissements français d'accueil, notamment dans les domaines des sciences de l'ingénieur et du management. L'exemple du programme Copernic dans les pays d'Europe Centrale et Orientale, de la Russie et de l'Ukraine est présenté en annexe 4.

— Les gouvernements étrangers

La seule donnée dont les évaluateurs ont disposé est celle que peuvent nous fournir les opérateurs EGIDE et CNOUS. En effet, EGIDE par exemple, annonce un budget de 10 millions d'euros pour gérer des contrats passés avec des organismes publics²² et a ainsi passé des conventions avec divers États africains pour gérer l'accueil de 187 étudiants en 2002 (chiffre en baisse).

Pour le CNOUS, cette activité connaît une croissance globale et les contrats passés avec les gouvernements étrangers s'élèvent à plus de 20 millions d'euros soit une croissance de 26 % entre 2002 et 2001 (36 conventions gérées en 1999, 59 en 2002 et 80 en 2003). La progression en masse des bourses des gouvernements étrangers est de 50 % entre 1999 et 2002 portant à près de 3 300 personnes le nombre de boursiers des gouvernements étrangers. 75 % des contrats sont passés avec des gouvernements africains (le Gabon représentant à lui seul 98,55 % des dépenses de cette zone), 7,5 % avec l'Amérique Latine, 7,5 % avec l'Asie (citons un programme de 100 bourses de doctorat avec le CSC – China Scholarship Council), 3 % avec l'Europe.

Certains gouvernements étrangers ont également mis en place des programmes de bourses qu'ils gèrent directement comme par exemple le Sénégal (1 800 par an) ou le Maroc en complément des bourses pour les Grandes Écoles cofinancées avec le Poste (100 à 120 par an).

21. Voir en annexe l'exemple de la Fondation Renault.

22. Pour un budget de 35 millions d'euros hors contrats MAE qui financent 7 000 étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers.

II – PANORAMA QUANTITATIF DES BGF DEPUIS 1998

L'effort budgétaire du MAE reste constant

Avec un budget annuel moyen de 99 millions d'euros sur les 6 dernières années, le MAE est un financeur important des boursiers étrangers en France, avec le Ministère de l'Éducation Nationale. En effet, si l'on évalue à environ 8 000 euros le coût moyen de la formation d'un étudiant²³, le MENESR assume une charge pour le compte des BGF d'étude au moins à hauteur de 70 M d'euros. Par ailleurs, d'autres financeurs ont poursuivi ou développé une politique de bourses (les Régions, les entreprises). Ainsi que le souligne Elie Cohen²⁴, la politique de bourses du MAE repose sur la politique implicite de financement des études supérieures en France.

À titre d'exemple, le budget BGF 2003 peut être comparé à d'autres programmes internationaux de bourses.

Tableau 2
Éléments de comparaison de différents programmes de bourses dans le monde et au MAE (2003)

	Budget	Nombre de bourses/an
BGF MAE Dt bourses d'excellence Eiffel	100 M euros 13 M euros	18 000 (études et stages) Environ 700
Bourses pour étrangers DAAD (hors politique de coopération avec les pays en développement) (Allemagne)	56 M euros	29 000 (dont 22 700 bourses étudiant-doctorant)
Bourse Fulbright (part financée par les États-Unis)	100 M dollars	1 300 (nouveaux par an)
Erasmus en France (UE)	15 M euros	18 000 étudiants par an
Bourses Alban (UE)	75 M euros (2002-2010)	3 900 étudiants (2002-2010)
Bourses Erasmus Mundus (UE)	230 M euros (+ 9 M pour la Chine)	
Bourses AUF (financement à 70 % MAE)		1 109 bourses

Ces comparaisons doivent être analysées avec précaution car elles ne tiennent pas compte des durées de séjour qui selon les programmes suivis sont très différentes.

Le rapport Gentot soulignait en 1997 que dans un contexte de diminution de la part géographisée du titre IV, les bourses avaient peu varié en valeur absolue depuis 1990 mais qu'en valeur relative, elles représentaient une part décroissante de l'ensemble du titre IV, passant de 21,8 % en 1988 à 15,4 % en 1996. Ce rapport s'est réduit depuis 1998, pour ne plus atteindre que moins de 7 % en 2003²⁵.

23. Cette évaluation demanderait à être affinée et est probablement sous estimée pour les boursiers BGF, pour moitié stagiaires dans des grandes écoles ou étudiants en 3^{ème} cycle et dans des grandes écoles également. Par ailleurs, si l'on ajoute les prestations sociales, le coût est évalué à 12 000 euros par étudiant et par an.

24. Elie Cohen, Président du Conseil National de la Mobilité internationale.

25. DGCID, Bilan 2003 et perspectives.

L'évolution par type de bourses : hausse des bourses d'étude avec les programmes Eiffel et Major, baisse relative des bourses de stage

Tableau 3
L'évolution des types de bourses depuis 1999 (BGF/DGCID)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Nombre total BGF	22 239	22 608	24 143	22 434	18 868	19 111
Stages (%)	59,3	55,6	59,5	54,7	45	50
Études (%)	40,7	44,4	40,5	45,3	55	50
Boursiers Eiffel (nouveaux)	153	278	348	328	341	366

Source : d'après EGIDE et CNOUS.

La baisse relative de la part des boursiers stagiaires s'est confirmée depuis 1999 pour s'équilibrer avec les boursiers étudiants en 2004. En réalité, si l'on considère l'évolution en nombre de mensualités et donc en terme de crédits, les bourses d'étude représentent la plus grande part.

Cette baisse peut s'expliquer par la volonté de cibler la formation des élites mais aussi, en partie, par le transfert de facto de bourses de stage pour la formation de formateurs du titre IV vers le titre VI lorsque des Fonds de Solidarité Prioritaires (FSP) sont mis en place dans les pays les moins avancés.

Le Département n'évaluant qu'un cinquième des bourses de stages (qui sont en fait des bourses d'étude, ce qui est confirmé par les Postes) on peut estimer que l'augmentation des bourses d'étude est une tendance qui s'accélère.

La mise en place des boursiers Eiffel et Major et de leur récente augmentation pour 2005 renforcera cette tendance. Ces derniers, gérés sur crédits centraux, représentent en 2003 environ 20 % des crédits et 14 % des boursiers.

Notons enfin que les statistiques générales portant sur des nombres de mensualités, il est impossible de savoir de manière cumulée combien de nouveaux boursiers sont sélectionnés chaque année (en dehors des boursiers Eiffel et Major).

Répartition géographique : la recherche d'ajustements

L'objectif du MAE, plus clairement affirmé depuis 2002 dans les télégrammes diplomatiques de programmation, est de rééquilibrer la structure des échanges compte tenu de la très forte proportion de boursiers issus des pays africains. Ce rééquilibrage devra se faire en développant les flux en provenance des pays émergents, notamment de l'Asie et de l'Amérique Latine. Cependant le volontarisme politique exprimé par le Département n'a pas encore eu les effets attendus. En effet, l'évolution de la répartition géographique des boursiers du gouvernement français depuis 1999 révèle une relative stabilité, même s'il existe un effet de « stock », lié aux récurrences.

L'Afrique francophone reste la zone la plus importante pour l'attribution des BGF, environ un boursier sur deux est originaire de ces pays, l'Europe centrale occupe la 2^{ème} place, tandis que l'Asie arrive en 3^{ème} position devant le Proche et Moyen-Orient. Le reste du monde (Europe de l'Ouest et du Nord, et Amériques) ne concentre que moins de 10 % des boursiers.

Toutefois, derrière cette présentation générale, les tendances révèlent une évolution nette :

— l'Asie semble devenir prioritaire suivie par le Proche et Moyen-Orient, seules zones à connaître une hausse relative des effectifs et des crédits ;

- l’Afrique francophone connaît une baisse et ceci est particulièrement significatif pour les stagiaires africains (plus de 50 % de réduction en 5 ans) mais compensée en partie par des financements autres (FSP par exemple) ;
- l’Europe Centrale et Orientale est également confrontée à une diminution depuis 2003 et ceci s’explique également par une forte baisse des bourses de stages ;
- l’Europe de l’Ouest et les Amériques, tout en représentant moins de 10 % des boursiers, connaissent également une légère baisse.

Tableau 4
Évolution de la répartition des bourses par secteur géographique depuis 1999 en % (BGF/DGCID)

	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Maghreb et Afrique sub-saharienne	53,7	48,4	48,4	47,7	46,0	49,9
Proche et Moyen-Orient	8,5	8,7	8,7	9,2	9,7	12,1
Europe Centrale et Est	15,0	17,0	17,0	17,4	16,0	15,2
Asie	12,0	12,4	13,1	13,6	14,6	13,3
Amérique du Sud	5,0	6,3	5,8	5,1	6,0	5,4
Europe Nord et Ouest	4,8	4,6	5,8	5,5	6,3	3,2
Amérique du Nord	1,1	1,6	1,4	1,4	1,0	0,5

Source : d’après EGIDE et CNOUS.

Il est important de remarquer :

- que cette répartition correspond à la répartition géographique de l’ensemble des étudiants étrangers en France ;
- que la répartition des bourses par type de bourses et zones géographiques confirme qu’en 2003, avec 18 % des bourses d’études, l’Asie a nettement dépassé l’Europe Centrale et Orientale²⁶. Elle devient une priorité répondant par là même à la très forte croissance de la demande internationale des étudiants chinois²⁷.

Tableau 5
Répartition des étudiants étrangers, des BGF et des BGF/DGCID études par origine géographique 2002-2003

	Afrique PMO	Europe	dont UE	hors UE	Asie	Amériques	Total
Étudiants étrangers	51,9 %	24,9 %	14,9 %	9,9 %	16,7 %	6,9 %	100 %
BGF	55,6 %	22,4 %	6,3 %	16,1 %	14,6 %	7,0 %	100 %
Bourses études	55 %	18 %	9 %	9 %*	18 %	9 %	100 %
Bourses stages	61,8 %	18,1 %	3,1 %	15 %	13,1 %	5,9 %	100 %

Source : DPD, EGIDE et CNOUS.

* Notons que ce chiffre nous paraît peu fiable car l’exemple de la Hongrie montre que de nombreuses bourses de stages correspondent en fait à des séjours d’études diplômants.

26. Encore que la tendance à utiliser des bourses de stages pour des étudiants (en fait enseignants) en doctorats semble une pratique courante.

27. Demande largement soutenue par le Président Chirac lors de son voyage en Chine en octobre 2004.

Une analyse plus fine permet de voir que le pourcentage de pays recevant moins de 20 bourses avoisine les 30 % et ceux recevant plus de 100 bourses est également voisin de 30 %, regroupant 80 % des BGF. Les pourcentages d'une année à l'autre varient très peu ce qui dénote une très grande inertie du système d'affectation du nombre de bourses par région.

Tableau 6
Nombre de pays en fonction du nombre de bourses d'études en 2003

	- de 10	10 à 30	30 à 50	50 à 100	100 et plus	Total
Afrique sub-saharienne	10	6	11	6	10	43
Amérique du Nord*	1	1	1			3
Amérique du Sud	12	6	2	3	2	25
Asie	6	5		3	3	17
Europe Centrale et Est	3	13	3	3	5	27
Europe Nord et Ouest	15	2		1		18
Extrême-Orient et Pacifique	6	3	1	1	1	12
Maghreb	1				3	4
Proche et Moyen-Orient	9	1	2	3	2	17
Total	63	37	20	20	26	166
	38 %	22 %	12 %	12 %	16 %	100 %

* Le Québec et le reste du Canada sont séparés.

En 2003, sur les 166 pays octroyant de bourses d'études, 60 % en octroie moins de 30. Seuls 38 % des Postes octroient 50 bourses et plus, mais la répartition entre les zones est très différente, de 3 pays sur 4 pour le Maghreb à aucun pour l'Amérique du Nord.

Tableau 7
Pourcentage des pays de chaque zone ayant plus de 50 bourses (BGF/DGCID)

	% des pays de la zone	Nombre de pays concernés	Nombre de pays de la zone
Maghreb	75 %	3	4
Afrique sub-saharienne	37 %	16	43
Asie	35 %	6	17
Europe Centrale et Est	30 %	8	27
Proche et Moyen-Orient	29 %	5	17
Amérique du Sud	20 %	5	25

Tableau 7 (suite)

Extrême-Orient et Pacifique	17 %	2	12
Europe Nord et Ouest	6 %	1	18
Amérique du Nord	0 %	0	4
Total	28 %	46	166

Source : d'après EGIDE et CNOUS.

Les pays les plus richement dotés en bourses d'étude (100 bourses et plus) en 2003 sont les 26 pays suivants :

Tableau 8
Pays ayant plus de 100 bourses d'études

	Pays	Bourses Etude	Bourses Stage	Total
Maghreb	Algérie	653	1 209	1 862
	Maroc	507	630	1 137
	Tunisie	328	878	1 206 ^{sx}
Afrique sub-saharienne	Maurice	223	41	264
	Côte d'Ivoire	215	46	261
	Sénégal	209	54	263
	Cameroun	204	57	261
	Burkina	178	191	369
	Tchad	172	59	231
	Mali	163	56	219
	Djibouti	161	34	195
	Mauritanie	113	112	225
	Niger	109	37	146
Extrême-Orient et Pacifique	Chine	434	356	790
Asie	Vietnam	469	94	563
	Inde	221	76	297
	Thaïlande	168	102	270
Proche et Moyen-Orient	Syrie	562	50	612
	Liban	104	213	317

Tableau 8 (suite)

Europe Centrale et Est	Russie	246	242	488
	Pologne	197	143	340
	Hongrie	194	101	295
	Roumanie	184	144	328
	Tchèque (République)	119	84	203
Amérique du Sud	Brésil	153	73	226
	Mexique	143	65	208
Total		6 429	5 147	11 576

Source : d'après EGIDE et CNOUS.

Ces 26 pays représentent 67 % des bourses d'étude et 58,3 % des bourses de stage. Les autres bourses d'étude sont éparpillées sur 140 pays (dont 63 avec moins de 10 bourses). On peut s'interroger sur le coût de gestion du dispositif pour ces pays.

Parmi les 26 pays qui bénéficient de plus de 100 bourses la répartition par grande région est la suivante :

Tableau 9
Répartition par région des pourcentages de bourses
pour les pays dotés de plus 100 bourses par an

Régions	Bourses Étude	Bourses Stage	Total
Maghreb	23 %	53 %	36 %
Afrique sub-saharienne	27 %	13 %	21 %
Asie et Extrême-Orient	20 %	12 %	17 %
Proche et Moyen-Orient	10 %	5 %	8 %
Europe Centrale et Est	15 %	14 %	14 %
Amérique du Sud	5 %	3 %	4 %
	100 %	100 %	100 %

Source : d'après EGIDE et CNOUS.

Parmi les pays les mieux dotés, l'Afrique dispose de 50 % des bourses d'étude et des 2/3 des bourses de stage. Ce résultat est-il l'expression d'une réelle volonté politique ou bien le résultat d'une continuité historique ? Le manque de clarté sur le processus de décision concernant le partage des bourses entre les pays, ne permet pas de répondre de façon objective à cette question.

Répartition par discipline : des priorités en partie atteintes

Les TD d'orientations stratégiques de 2003 et 2004 font explicitement référence à des orientations disciplinaires (droit et sciences en particulier). La répartition par grand groupe de disciplines est la suivante.

Tableau 10
Répartition en pourcentage des bourses d'étude par secteur disciplinaire

2002 Domaines d'étude et stage	Adm, services, droit, éco, gestion, commerce, sciences po	Agronomie	Art & culture	Équipement & aménagement	Industrie, sciences appliquées & technologie	Information & sciences de la communication	Informatique	Lettres & sciences humaines	Santé	Sciences fondamentales	Divers	Total
1. Europe Centrale et Est	27,2	0,4	3,1	2,1	4,0	3,4	0,5	40,6	3,5	9,1	6,2	100,0
2. Europe Nord et Ouest	16,1	0,8	2,3	0,6	14,2	1,3	0,1	39,2	1,4	8,0	16,0	100,0
3. Asie	30,1	1,4	2,3	3,5	12,3	2,1	1,3	18,6	6,8	18,2	3,3	100,0
4. Extrême-Orient et Pacifique	25,7	0,9	3,4	5,0	5,3	0,8	0,8	29,2	3,2	20,1	5,7	100,0
5. Amérique du Nord	4,2	0,0	2,9	1,6	0,6	1,0	0,6	46,1	2,3	13,6	26,9	100,0
6. Amérique du Sud	19,4	3,2	4,4	2,9	7,9	2,3	0,6	29,0	8,9	19,8	1,7	100,0
7. Proche et Moyen-Orient	13,2	2,3	2,8	2,2	11,6	2,7	0,6	41,2	13,2	8,0	2,2	100,0
8. Maghreb	19,2	2,9	3,4	11,5	7,1	2,1	1,2	32,1	7,9	10,3	2,3	100,0
9. Afrique sub-saharienne	29,0	3,4	2,3	16,7	2,6	2,7	2,9	19,8	7,7	12,4	0,4	100,0
Total	23,2	2,1	2,9	8,0	6,6	2,4	1,3	30,8	6,8	11,9	3,9	100,0

Source : d'après EGIDE et CNOUS.

Globalement les disciplines « lettres et sciences humaines » et « droit économie, gestion » représentent plus de 50 % des BGF. Les « lettres et sciences humaines » arrivent en tête, sauf pour l'Asie et l'Afrique sub-saharienne. Pour ces deux régions ce sont les disciplines juridiques et économiques. Les disciplines scientifiques n'avoisinent les 20 % que pour l'Extrême-Orient (dont Chine), l'Asie et l'Amérique du Sud.

Comme pour les orientations géographiques, si les priorités affichées apparaissent clairement pour « droit, économie et gestion », elles sont moins visibles pour les sciences et semblent être plus liées à l'histoire qu'à une volonté de faire évoluer les choix en fonction des intérêts stratégiques de la France. Les choix des Postes en matière de disciplines peuvent être contraints par des situations locales en terme de nombre de candidats, d'appui à des coopérations existantes ou autres, qui peuvent entraver l'évolution stratégique souhaitée par le Département, du moins à court terme.

Certes, l'absence d'une nomenclature commune aux opérateurs et aux Postes nuit gravement au suivi de cet indicateur, alors même que, les priorités sont affichées mais n'apparaissent pas encore clairement et devraient faire l'objet d'une évaluation systématique, ce qui n'est pas le cas.

Répartition par niveaux d'études : des objectifs atteints

L'objectif récent affiché par le Département, suite au plan d'action de juin 2003, est de favoriser l'accueil des étudiants au niveau 2^{ème} et 3^{ème} cycles²⁸.

Bourses d'études BGF 2003 (gestion EGIDE et CNOUS)					
« hors cycle »	L		M	D	Tous cycles
	1 ^{ère} et 2 ^{ème} années	3 ^{ème} année			
– formations artistiques et culturelles ; – sessions de perfectionnement divers ; – cas particuliers	– Bourses d'excellence de l'AEFE (meilleurs bacheliers bac français) 244 ; – Bourses « lauréats » de couverture sociale pour les autres meilleurs bacheliers bac français (une vingtaine en 2003) ; – Élèves des classes préparatoires (hors bourses AEFE ou lauréats)	Élèves en 1 ^{ère} année d'une école d'ingénieur préparant un diplôme conférant le grade de Master, en général à l'issue d'une classe préparatoire (1 ^{ère} année des bourses Major, boursiers des programmes Maghreb)	– Étudiants en M1 et M2 préparant un Master ; – Étudiants licenciés préparant une maîtrise universitaire et étudiants en DEA ; – Étudiants dans les écoles d'ingénieur et les écoles de commerce, y compris la plupart des bourses Eiffel	Nombreux programmes dont une partie de bourses à coût partagé BGE/BGF (Syrie, Algérie, ...)	Ensemble des bourses d'études BGF
PM (8 %)					10 478 BGF*
	5 %	10 %	35 %	50 %	9 635 BGF

Source : Bureau de formation des étrangers en France.

* Il convient d'ajouter à ce total, hors BGF, 322 bourses Asie de l'AIT et 927 bourses gérées par la SFERE.

Les quelques 10 500 bourses d'études allouées en 2003 correspondent pour 85 % à des séjours d'étude en master et doctorat, le système des BGF contribue ainsi au financement de plus de 15 % des étudiants internationaux de ces niveaux accueillis dans les universités²⁹.

28. Le TD 2003 parle de Master et 3^{ème} cycle, celui de 2004 de 2^{ème} et 3^{ème} cycles ; il est souhaitable à l'avenir d'utiliser la nomenclature LMD.

29. La note de la DPD considère que sur les étudiants internationaux inscrits en 2003 à l'université, plus de 65 % sont en M et D, Note 04.23, Direction de la prévision et du développement, Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, septembre 2004.

PARTIE 2

LA POLITIQUE DES BGF : ÉVOLUTIONS ORGANISATIONNELLES

I – UNE APPROCHE PLUS POLITIQUE DU DÉPARTEMENT

Des objectifs de plus en plus clairement définis et affirmés

La politique de bourses ne peut s'envisager qu'à travers la politique de coopération universitaire et scientifique, cette dernière étant elle-même liée à la politique de coopération de la France dans son ensemble. Ainsi, le renforcement de la solidarité internationale, l'accroissement de la contribution de la France au dialogue culturel international et la participation au renforcement de l'Union Européenne et de la gouvernance mondiale ont été les objectifs principaux de la politique de coopération de la France en 2003³⁰.

Solidarité et influence guident alors les objectifs de coopération universitaire. Le renforcement de l'attractivité de la France fait l'objet d'une attention particulière en matière de coopération scientifique et universitaire depuis 1998 et est présenté comme un des objectifs principaux depuis le discours de La Baule du Premier Ministre en 2003. De plus, la mise en place de la LOLF dès 2006 conduit à rechercher une logique d'objectifs et d'efficacité.

Dans ce contexte, la politique de bourses demeure un instrument de la diplomatie française. Mise en œuvre avant tout par les Postes, elle est de plus en plus encadrée par le Département. Tout en incitant les Postes à préserver un objectif quantitatif, la politique de bourses du gouvernement français s'oriente de plus en plus clairement dans une perspective qualitative. C'est ainsi que deux priorités sont nettement affirmées depuis 2002 :

- consolider le rôle de la France dans la formation des élites dirigeantes et des cadres étrangers de demain ;
- augmenter l'attractivité des établissements français notamment pour les étudiants des pays émergents.

La mise en place d'une stratégie

Pour atteindre ces objectifs, il est recherché un équilibre entre une réponse à des réalités locales maîtrisées dans les Postes et des choix stratégiques généraux définis au Ministère. Deux orientations principales ont été mises en œuvre :

— La création des programmes d'excellence sur crédits centraux (1998)

Compte tenu de la structure des BGF et de leur nécessaire adaptation aux réalités locales des différents pays, les programmes Eiffel, Major, directement pilotés par le Département, ont pour **objectifs** de mettre l'accent :

- sur des rééquilibrages géographiques : priorité aux pays émergents et aux nouveaux membres de l'UE ;
- des priorités thématiques : sciences de l'ingénieur, économie, gestion, droit et sciences politiques pour le programme Eiffel, les grandes écoles pour le programme Major ;
- la recherche d'une plus grande cohérence avec les politiques internationales des établissements. En effet, ce sont ces derniers qui proposent les candidatures au regard de l'excellence du candidat mais aussi de la cohérence de la candidature avec la politique internationale de l'établissement ou du laboratoire.

Le dispositif est géré directement par le Département en liaison avec l'opérateur EGIDE pour le programme Eiffel, le CNOUS pour le programme Major et repose sur des principes systématiques de recherche de qualité :

30. Bilan 2003 et perspectives, DGCID.

— *Au niveau du recrutement et de la préparation*

Présélectionnées par les établissements, toutes les candidatures sont par la suite évaluées dans des comités d'experts³¹ à partir de critères précis et transparents. Plus d'un étudiant sur deux est admis avec une préparation linguistique.

— *Au niveau du suivi du boursier sur place*

Un accueil est organisé pour tous les boursiers lors d'une réception présidée par le Ministre. De plus, la charte de qualité que les établissements d'accueil doivent signer garantit des conditions de suivi et d'encadrement, en particulier en matière d'information, d'intégration et de tutorat.

— *Au niveau du suivi statistique et de l'évaluation*

Un bilan statistique est assuré depuis le lancement du programme et permet ainsi de donner une approche quantitative du boursier Eiffel fiable, en fonction de l'origine géographique, de l'établissement d'accueil (écoles d'ingénieur, école de commerce, université) et de cycles d'études (diplôme d'ingénieur, MBA, DESS, DEA, doctorat). Enfin, une évaluation annuelle est envisagée³².

— *Au niveau des réseaux d'anciens (Eiffel et Major)*

Si des projets sont en cours, peu de choses sont déjà mises en place. Pour les programmes Eiffel et Major il est prévu à très court terme de créer des modules spécifiques dans le cadre du portail Internet France Contact et d'étendre ultérieurement ce portail aux étudiants non boursiers. Le manque de ressources humaines affectées aux réseaux en ralentit la mise en place et l'animation.

Représentant 20 % des crédits BGF depuis 1998, les chiffres ci-dessous confirment une stabilité des orientations de ce programme. Le programme Eiffel se caractérise également par sa capacité d'ajustement au fil des années pour conserver l'excellence du recrutement et tenir compte de l'évolution du partenariat avec les établissements.

Tableau 11
Répartition des promotions Eiffel 2001-2005 par domaine d'étude, origine géographique et niveau d'étude

	2001 (%)	2002 (%)	2003 (%)	2004 (%)	2005 (%)
Domaine d'étude					
– sciences ingénieur	50	53	54	48	46
– économie gestion	36	30	31	38	36
– droit	14	16	15	14	18
Origine géographique					
Asie Océanie	53	58	60	43	56
<i>Dont Chine</i>					36
Peco	23	15	10	20	9
Amérique Latine	16	19	22	24	21
Moyen-Orient	4	6,7	7,5	9	7
Afrique	4	1,3	0,5	3	3
Amérique du Nord	0	0	0	0	

31. Représentants du Ministère, de la CPU, de la CDFI, de la FNEGE, de la FNSP et à partir de 2005 des établissements.

32. Voir les résultats de l'étude de satisfaction menée en 2003 pour la DGCID. « Les étudiants boursiers du programme Eiffel », Karine Bréhaux et Olivier Ruchet, novembre 2003 ; cette étude a contribué à l'amélioration du dispositif.

Tableau 11 (suite)

Établissement d'accueil					
Écoles et institut	72	75	78	73	75
<i>Taux de sélection</i>					40
Universités	28	25	22	27	25
<i>Taux de sélection</i>					19
Niveau d'étude					
Licence	2	2	0,2	22	
Diplôme ingénieur et école gestion	36	46	48	46	
MBA et mastères spécialisés	6	4	4	3	
2 ^{ème} cycle	23	18	21	21	
3 ^{ème} cycle (DEA, DESS)	7	4	2,3	4	
Doctorat	16	14,5	18	18	
	10	11,5	6	8	

Source : d'après DGCID, SUR.

Ainsi avec des taux de sélectivité élevés, stabilisés autour de 30 % (40 % pour les écoles, 19 % pour les universités), plus d'un boursier sur deux est originaire d'Asie et trois sur quatre suivent des études dans une grande école.

Une analyse plus précise des résultats montre que pour la promotion 2004-2005 par exemple, 80 % des bourses proviennent de 8 pays (dix boursiers ou plus) et ces derniers présentent 61 % des candidatures. Il s'agit par ordre d'importance de la Chine (36 % des boursiers), du Brésil, du Vietnam, de l'Inde, du Liban, de la Roumanie, du Cambodge et de la Turquie. Si pour l'Asie, les choix semblent très clairs, ils semblent plus aléatoires pour les autres régions et surtout très dépendants des politiques internationales de quelques établissements et non d'un choix stratégique évident du MAE.

En effet, plus d'un boursier sur deux suit une formation dans les écoles considérées comme les plus grandes écoles françaises d'ingénieur et de gestion (les Écoles Centrales, Polytechnique, l'École Nationale des Ponts et Chaussées, HEC, ESCP-EAP, ESSEC³³) alors même que celles-ci n'ont présenté que 28 % des candidatures. On voit donc combien ces programmes sont à l'heure actuelle, un moyen pour promouvoir des formations d'excellence.

Cependant ces programmes sont aussi un moyen pas toujours utilisé, d'encourager l'ensemble des établissements à structurer davantage leurs relations avec leurs partenaires étrangers. La capacité pour les établissements à réaliser une véritable présélection des candidats sur des critères d'excellence est incontestablement un facteur de réussite élevé. On voit ici combien la mise en place de stratégies de recrutement international cohérentes pour les universités est un enjeu important.

La volonté du Département d'augmenter de 15 % le nombre de bourses en 2005, et de créer des bourses Eiffel de doctorat pourra permettre une participation plus forte des universités, encore faut-il que cette orientation fasse l'objet d'une concertation étroite avec elles et ne viennent pas en concurrence avec le développement de bourses pour les thèses en co-tutelles dans la politique des Postes.

33. Par ordre d'importance d'accueil de boursiers pour chaque type d'école (ingénieur - gestion).

— Un cadrage général du Département pour les Postes

Afin d'encourager les Postes qui, rappelons-le, gèrent encore plus de 80 % des crédits BGF à suivre les objectifs de la politique du Département, des Télégrammes Diplomatiques précisent clairement chaque année, notamment au moment de l'attribution des enveloppes budgétaires, les orientations politiques et les conditions de leur mise en œuvre.

Ainsi en 2004, la formation des jeunes élites locales pour conjuguer des exigences de compétitivité et de solidarité et l'incitation à la pratique du français sont encouragées. Tandis que des propositions sont faites en matière de sélection, de niveaux de recrutement (master), de disciplines prioritaires (disciplines scientifiques).

Le développement de cofinancements est fortement encouragé et la contractualisation avec les établissements largement conseillée, le Département devant proposer aux Postes un modèle de charte de qualité. L'accent est mis sur la nécessité de répartir les bourses autour de programmes clairement identifiés.

— Une amélioration du système d'information

Une volonté de rattraper le retard en matière de « reporting » des Postes et de diffusion d'informations sur les systèmes d'enseignement supérieur et les actions du MAE est encouragée par le Département. Le forum Curie permet de disposer d'informations sur les systèmes d'enseignement supérieur dans le monde et sur les programmes de coopération mis en place par le Poste et par d'autres opérateurs. Cependant, il n'est pas aujourd'hui accessible à un assez grand nombre de personnes dans les établissements, pas assez connu et donc sous utilisé.

Dans une logique de contrôle de gestion, le bureau de la formation des étrangers met en place sur le réseau intranet du MAE³⁴ des banques de données permettant de faire le point sur chaque pays :

- **les fiches pays « étudiants et boursiers »** : bien que parfois complexes et comportant des informations hétérogènes sont mises à jour au fur et à mesure de la disponibilité des informations, pas toujours transmises rapidement par les Postes. Elles ont le mérite d'exister et peuvent préfigurer certaines des informations qu'il sera nécessaire d'inclure dans un système d'information globale. Actuellement elles permettent de répertorier des informations concernant la mobilité des étudiants, les différents types de boursiers du MAE et d'autres financeurs, ainsi que la concurrence des autres pays ;
- **les fiches de « bonnes pratiques »** : elles regroupent des exemples de mise en œuvre de la politique de bourses que le Département valorise (financement, sélection) et constituent progressivement un référentiel sur les attentes stratégiques du Département.

L'annexe 5 présente des exemples de fiches pays (Maroc, Cameroun, Gabon) et des fiches de bonnes pratiques (Colombie, Vietnam).

- **le suivi des réseaux et des associations d'anciens** : Des avancées importantes sont intervenues depuis 1998. Des tableaux récapitulent par pays les différentes actions programmées et mises en place.

En complément du portail France Contact, créé en 2001, un outil complémentaire, l'annuaire « France Contact », permet d'accéder au fichier nominatif des chercheurs inscrits sur le portail.

Depuis janvier 2003 il existe une liste des agents responsables dans les Postes du dossier « réseaux d'anciens boursiers, étudiants et stagiaires ».

34. Diplonet étant par définition accessible en intranet, on voit bien que ces informations sont pensées comme des outils internes de gestion, même si certaines doivent, à terme, figurer sur le Forum Curie.

Cette liste est un outil de dialogue entre le Département et les Postes, et entre les Postes eux-mêmes. Elle est accessible sur Diplonet.

Toutefois, la consultation par les Postes semble encore très inégale, certains même les méconnaissent. Cet état de fait traduit le caractère encore précaire de la mise en place de véritables outils de pilotage de l'ensemble du système et révèle combien les outils sont souvent élaborés avant même d'être pensés dans un système beaucoup plus global d'information, de gestion et de contrôle de gestion, nous y reviendrons. Il est cependant important de souligner les difficultés rencontrées pour aboutir à ces avancées compte tenu de la faiblesse des ressources humaines qui y sont consacrées.

II – UN EFFORT DE PROFESSIONNALISATION DANS LES POSTES

Les différentes missions que nous avons réalisées dans des pays de contextes très différents, sans avoir bien entendu un caractère généralisable, nous ont permis de confirmer que la capacité du Département à formuler et transmettre des choix clairs aux Postes, se traduisait pour ces derniers par une volonté partagée d'adapter l'ensemble du dispositif des bourses à des logiques de cohérence et de pertinence par rapport au contexte local. Les directives données par le Département sont souhaitées par les Postes qui, sans perdre leur autonomie, peuvent ainsi ajuster plus facilement leurs orientations aux logiques nationales parfois très contraignantes.

La recherche d'un équilibre entre l'adaptation aux contextes nationaux et l'application des directives du Département

— La décision d'attribution budgétaire

L'autonomie budgétaire donnée aux Postes leur permet de définir la part de leur enveloppe budgétaire sur titre IV réservée aux bourses, missions et invitations (BMI), instruments que la fongibilité des crédits permet d'ajuster en cours d'année. On remarque que malgré des contraintes budgétaires élevées (certains Postes ont vu leur enveloppe totale diminuer de plus de 20 % en 2003), les bourses continuent à jouer un rôle important dans la politique de coopération culturelle et scientifique des Postes.

La diversité des situations que nous avons rencontrées dans les six pays visités (de 25 % à 50 % du titre IV³⁵) montre que les Postes font jouer leur autonomie. Pour certains, l'octroi de bourses de longue durée les contraint en terme de récurrence (jusqu'à plus de 70 % pour le Cameroun par exemple) et limite leur marge de manœuvre annuelle, d'autres font le pari que la politique culturelle et linguistique est un facteur d'attractivité important et préféreront privilégier cet objectif à celui d'un nombre plus élevé de boursiers (Colombie par exemple).

Les mêmes parfois, ou d'autres encore, chercheront des partenaires pour cofinancer les actions et maintenir ainsi un volant satisfaisant de boursiers (Maroc, Vietnam, Hongrie, Chili). Toutefois, le souhait de pouvoir développer des actions qualitatives d'amélioration du dispositif (sélection, réseaux d'anciens par exemple) sur l'enveloppe BMI semble souvent préférable au maintien d'un objectif purement quantitatif.

— La politique partenariale se diversifie

Nous avons déjà cité le cas de partenariats avec des Régions ou des entreprises françaises et remarqué que nous étions encore loin de pratiques généralisées. Cet état de fait est d'ailleurs confirmé par la difficulté que les services culturels et commerciaux³⁶ ont toujours à travailler ensemble³⁷. Par contre, nous avons constaté que des partenariats importants se développaient avec des acteurs locaux de l'enseignement supérieur pour la plupart : Ministères d'une part et établissements (universités, centres de recherche) d'autre part. L'image de la France est alors excellente, au même titre que celle de l'Allemagne et parfois beaucoup plus que celle des États-Unis³⁸.

Les partenariats se situent, selon les cas, au niveau de l'information sur les programmes de bourses, du processus de sélection et du financement, voire de la mise en place de formations communes dans le cas des écoles inter-États développées en Afrique. Les niveaux d'intervention sont variés et s'inscrivent le plus souvent dans une logique d'échange, chaque partie devant y trouver un intérêt.

35. Hors assistance technique.

36. Cette même remarque s'applique aux chambres de commerce.

37. Certains n'avaient jamais discuté ensemble de la question des boursiers et des anciens boursiers avant notre arrivée.

38. Surtout en ce qui concerne l'Amérique Latine où la restriction des visas pour certains pays ne facilite pas les relations.

Nous citerons le cas de partenariats avec des universités dont la priorité est devenue la formation des enseignants en poste ou de futurs enseignants. Le partenariat porte alors tant sur la présélection des candidats que le financement d'une partie du séjour ou le maintien du salaire pendant la durée de la formation en France. Un contrat tripartite lie ainsi le boursier aux établissements d'accueil et d'origine. Dans certains cas, les pratiques de coopération avec la France servent d'exemples à d'autres pays, dans d'autres cas, les pratiques de cofinancement exigées par d'autres programmes de bourses, tel Fulbright, amènent les Postes à adapter leur logique.

— Le niveau de recrutement se concentre sur les grades de master et de doctorat

Bien qu'aucune statistique cumulée ne nous permette de l'affirmer, le recrutement des élites et cadres dirigeants de demain semble faire l'unanimité. Ainsi, les programmes de BGF dans les Postes mettent-ils l'accent sur un recrutement au niveau master, doctorat ou à l'entrée dans une Grande École pour obtenir un diplôme d'ingénieur ou d'École de commerce à l'issue d'une classe préparatoire.

Dans certains pays en développement de l'Afrique francophone sub-saharienne, le terme d'élite peut paraître trop restrictif et les objectifs d'attractivité peu adaptés car l'objectif de solidarité semble parfois déterminant : former des développeurs qui ne « désertent » pas (ingénieurs agronomes, cadres commerciaux, créateurs de PME) et renforcer l'encadrement dans les universités (priorité à la formation de docteurs et à la carrière des enseignants en poste) apparaît alors plus indispensable que stimuler l'attractivité ou/et l'influence de la France.

Selon l'Union Européenne par exemple, ces développeurs ne se situent pas au niveau de l'élite mais bien à celui de l'encadrement intermédiaire. Dans ce contexte et pour éviter le poids des traditions clientélistes dans ces pays, les directives du Département sont très utiles pour organiser des programmes d'action (souvent sectoriels) sur objectifs et mettre en place des procédures de sélection plus transparentes.

Lorsque d'autres programmes de type FSP existent, une coordination avec les assistants techniques semble indispensable et créatrice de valeur ajoutée. Par ailleurs, poursuivre le développement de la mobilité sud-sud est également souhaité car il minimise les risques de non-retour.

Dans des pays émergents d'Amérique Latine où les autorités locales investissent fortement dans l'enseignement supérieur et la formation des enseignants-chercheurs³⁹, les Postes peuvent naviguer entre des programmes destinés à former de futurs enseignants-chercheurs (bourses master-recherche et doctorales de longue durée), souvent cofinancés par les autorités locales⁴⁰ ou d'autres programmes (Ecos par exemple pour les bourses en cotuelles) et des programmes axés sur la formation de futurs cadres du secteur productif (bourses au niveau master professionnel par exemple)⁴¹.

S'il est important de viser l'élite dirigeante, il est très souhaitable de viser aussi les futurs responsables économiques et administratifs qui participeront au développement de leur pays et pourront également servir les objectifs politiques et économiques de la France. Lorsque l'on sait qu'en moins de 10 ans, on peut constituer un vivier important de responsables francophiles dans les administrations et les entreprises, une complémentarité des niveaux de recrutement s'impose. L'important, et les Postes en conviennent de plus en plus, est d'assurer une lisibilité claire et cohérente à l'ensemble du système.

39. Notons que le pourcentage d'enseignants avec un doctorat peut varier de 2 % en Colombie à 20 % en Argentine, 30 % au Chili à 90 % dans certaines universités au Brésil, et ces pourcentages ne sont pas non plus toujours très élevés au niveau master, c'est dire combien les besoins en formations d'enseignants-chercheurs sont élevés dans cette zone.

40. Le cofinancement peut-être d'autant plus élevé qu'un programme de la Banque Mondiale soutient par exemple cet objectif (cas du Chili).

41.

Les différentes logiques d'organisation du dispositif

Dans les Postes, que l'on se situe au niveau de la politique de communication, du système ou des procédures et des modalités de sélection des candidats boursiers, l'organisation du dispositif est très diversifiée. Elle dépend beaucoup des modes d'octroi de ces dernières.

Quatre logiques principales peuvent exister :

- a. L'appel à candidature.
- b. La logique de programmes sectoriels.
- c. La logique de réseaux universitaires ou de recherche.
- d. Les cofinancements avec des partenaires institutionnels locaux.

a) Les BGF peuvent être attribuées sur la base d'un **appel à candidature** individuelle dont la publicité est assurée par des média divers : journaux et revues, plaquettes, site Internet, affichage dans les établissements concernés, réunions dans ces mêmes établissements. Les candidatures sont alors reçues et instruites, en général au SCAC, par une personne ou, quand il existe, par le bureau des bourses.

La publicité du dispositif peut-être complétée par des présentations directes dans des établissements ciblés comme c'est le cas en Hongrie et en Colombie par exemple. Dans ce dernier pays, ce sont les universités elles-mêmes qui, regroupées dans une association, procèdent à la pré-sélection des candidats⁴².

Si ce mode de recrutement permet aux Postes de contrôler toutes les candidatures, il n'assure pas que les « meilleurs » étudiants du pays se portent candidats. Une sélection adaptée permet de s'assurer du bon niveau de ces étudiants, mais rien n'assure que la France draine les « meilleurs étudiants » en mobilité. Ce problème peut être amplifié dans les pays faiblement francophones si la bonne connaissance préalable de la langue demeure un critère de sélection important, ce qui ne semble plus être le cas.

b) La logique d'attribution de BGF **dans le cadre de coopérations sectorielles**, pratique la plus courante de l'ancien Ministère de la Coopération, s'appuie sur une négociation sur les domaines et la nature de ces coopérations, entre les autorités locales et les services de l'Ambassade. Les BGF sont un des moyens de mise en œuvre et peuvent prendre la forme de Bourses d'étude ou de stages pour des durées très diverses. Ils font quelquefois l'objet de cofinancements.

Les attributaires peuvent être définis d'un commun accord, ou imposés par les autorités du pays, sur des critères de sélection qui peuvent échapper totalement à la partie française. La recherche de la formation dite des élites peut s'en ressentir. Il en est ainsi bien souvent pour les formations de fonctionnaires, sauf quand l'établissement d'accueil (l'ENA par exemple) participe à la sélection.

c) La logique des **réseaux universitaires ou de recherche** s'inscrit le plus souvent dans des domaines prédéfinis, par les Postes ou le Département, en fonction de priorités thématiques ou disciplinaires qui devraient dans certains cas être plus précisément définies. Les BGF sont ici encore un moyen au service d'une politique de coopération universitaire ou de recherche.

Elle peut quelquefois donner lieu à une forme de « politique de guichet » préjudiciable à une flexibilité des orientations dans le temps et peut conduire à exclusion de nouveaux partenariats faute de moyens. Dans certains pays, elle se fonde sur un programme spécifique dans lequel sont mis en place des critères de sélection transparents, comme le programme Balaton en Hongrie, les programmes Ecos au Chili, ce qui minimise ce risque.

42. Voir la fiche de bonnes pratiques sur la Colombie en annexe 5. Cet exemple illustre d'ailleurs les liens très forts entre les logiques ci-dessus présentées (réseaux de 13 universités et d'entreprises, cofinancement).

d) Les **cofinancements de bourses** sont une pratique qui est encouragée par le Département. L'intérêt de cette pratique est évident puisqu'elle permet d'une part, de développer ou renforcer des partenariats existants et d'autre part, d'accroître le nombre de bénéficiaires pour un coût identique. Ils donnent un effet de levier aux moyens alloués par les Postes et permettent d'accroître les mobilités vers la France en répondant à certaines priorités exprimées par le pays.

Les cofinancements publics locaux se font sur la base de projets conjoints et rejoignent en général la logique des programmes sectoriels. On peut citer comme exemple le programme des bourses mis en place avec le Ministère de l'Enseignement et de la Formation du Maroc pour les étudiants reçus aux Grandes Écoles ou le programme de bourses du Ministère de l'Éducation vietnamien pour lequel le Poste donne le statut de BGF au travers des bourses de couverture sociale, le programme de bourses doctorales avec la Conacyt au Chili⁴³ ou celui en Hongrie d'un cofinancement par le Ministère de l'Éducation à hauteur de 50 %.

En Colombie, un montage différent a été réalisé depuis 1998 à travers la création d'une « Corporation pour les études en France ». Cette dernière, composée par des représentants français (Alliance française, SCAC), les 13 universités les plus renommées et des entreprises finance les voyages des boursiers à partir des intérêts d'un capital de départ. Une subvention sur le budget du titre IV est versée à la corporation pour financer les bourses des étudiants sélectionnés⁴⁴.

Il est hautement souhaitable, pour ces cofinancements, de prévoir une harmonisation de la présentation de l'effort de la partie française, en ne le limitant pas au coût de la prestation du MAE, sans tenir compte de tous les coûts engendrés par le statut de BGF (gratuité du visa, des aides sociales et surtout des frais de formation). Il est de plus indispensable quand l'aide apportée par le pays concerne les frais de vie que cette prestation puisse permettre au boursier une vie décente en France comme le souligne le TD sur les orientations stratégiques de novembre 2004.

En ce qui concerne les cofinancements avec les Régions, comme il en existe par exemple au Vietnam, au Chili ou en Hongrie, la sélection des boursiers régionaux dans le vivier des candidats sélectionnés par le Poste semble une pratique intéressante car elle vient en appui à la politique de bourses et assure une assez bonne cohérence d'ensemble. Un effort systématique de concertation avec les Régions pour la sélection des candidats est absolument nécessaire pour éviter des incohérences. La création du programme ARCUS, annoncé dans le TD de novembre 2005 va dans ce sens.

En ce qui concerne les cofinancements avec des organismes internationaux, ils ne peuvent être envisagés que dans le cadre de programmes spécifiques gérés par ces organismes. La définition des objectifs échappe alors largement à la partie française. Ils ne peuvent être envisagés que s'il n'y pas de risque de conflit d'intérêt avec les orientations choisies.

Enfin les cofinancements avec les entreprises locales (autochtones, mixtes ou françaises) doivent impérativement se faire sur la base de contrats clairs qui laissent une marge importante de décision à la partie française sur les candidats sélectionnés, en particulier sur la capacité des candidats à valoriser leur séjour (niveau de langue, intégration sociale...). L'exemple du cofinancement avec l'entreprise Petrovietnam est à cet égard intéressant, même si l'arrêt progressif du financement des frais de scolarité par les entreprises françaises risque de poser le problème de sa pérennité.

Ces quatre logiques peuvent coexister. Elles sont à la fois complémentaires et concurrentes. En terme d'enveloppe disponible, elles sont toujours concurrentes. Les cofinancements ne sont pas une finalité en soi.

43. Organisme public de financement et d'administration de la recherche.

44. Les boursiers ne sont alors plus considérés comme des BGF au sens statutaire du terme et échappent d'ailleurs aux statistiques générales.

Les procédures d'arbitrage de la répartition des BGF entre ces différentes formules ne sont pas toujours apparues clairement lors des six missions. Elles peuvent être le fait d'un choix politique au niveau du Poste, d'une négociation ou d'un marchandage entre les services du Poste, d'une attribution « historique », etc... Une clarification du mode de répartition de l'enveloppe dans chaque Poste s'avère nécessaire car il constitue un élément de l'évaluation qualitative de la politique de bourses.

Pour ce qui concerne le mode de sélection lui-même, de nombreuses méthodes sont utilisées :

- présélection ou sélection sur dossier, avec étude de l'éligibilité, de l'avis académique soit par le Poste, comme au Vietnam, soit conjointement par le Poste et le partenaire local, comme au Maroc ;
- présélection par le partenaire local avec une implication minimale du Poste (Colombie) ;
- commissions de recrutement mixtes (Cameroun) avec de plus des critères du type excellence du projet, résultats académiques, politique internationale de l'établissement (Colombie) ;
- concours sur dossier et entretien comme au Chili (en espagnol, avec résultats en février et donc un semestre possible de mise à niveau en français) ou en Hongrie (en français, si possible, ou en anglais pour ceux dont le niveau de français est encore trop incertain).

Une codification et une transparence des méthodes paraissent souhaitables dans la mesure où les boursiers se retrouvent en France et échangent sur les procédures qui leur ont permis de venir. Un manque de clarté est préjudiciable à l'image d'excellence que l'on souhaite donner.

La mise en place de réseaux d'anciens boursiers

Le rapport Gentot avait insisté sur l'absolue nécessité de développer des réseaux d'anciens boursiers pour assurer une valorisation de l'investissement que représente cette politique. Les services du MAE sont pleinement conscients de cette nécessité. Les « journées de coopération internationale et du développement » de juillet 2003 avaient prévu un atelier « la politique des bourses » dans lequel la constitution des réseaux avait pleinement sa place.

Depuis 1998, et plus encore depuis 2002, de nombreuses actions ont été menées par les Postes et le Département, alors même que perdure au sein du MAE l'idée que rien ne se fait sur ce sujet. Plusieurs exemples montrent que ce sujet est une préoccupation plus pressante qu'il n'y paraît même si le retard pris ne peut être comblé rapidement.

Une manifestation concrète, mais insuffisante, de cette priorité au niveau du Département

La demande de désignation de correspondants « réseaux d'anciens boursiers » dans les Postes et la création de listes de diffusion sur l'intranet du Ministère sont une manifestation de l'importance qui est attachée à ce type d'actions et viennent compléter les rappels périodiques qui figurent dans les TD d'orientations. La création du site France Contact⁴⁵ est une manifestation tangible de ce souci de valoriser l'investissement

Un recensement de ce qui existe au travers de la programmation 2004 montre que l'élan est donné même si les formes d'action et les moyens mis en œuvre sont très différents d'un pays à l'autre : de la constitution d'un annuaire à la création d'une association, de la participation d'anciens boursiers à des salons à leur intervention dans les campagnes d'information sur la politique des BGF. Ce recensement permet de montrer qu'un grand nombre de Postes se sent totalement concerné par ce problème.

45. www.francecontact.fr

Ce recensement a permis surtout de faire apparaître que dans une soixantaine de pays des actions sont actuellement en cours ou programmées, dont la moitié environ font l'objet d'une programmation financière. Ce constat va un peu à l'encontre du pessimisme manifesté par beaucoup.

S'il s'agit d'une préoccupation certaine du Département, les moyens humains qui lui sont affectés sont totalement dérisoires, l'équivalent d'un tiers temps, ce qui n'est rien compte tenu de l'enjeu et en comparaison des moyens centraux affectés par des pays comme l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou les États-Unis.

Il est impératif que soit menée une réflexion en profondeur sur la politique de valorisation du potentiel que représente l'ensemble des personnes formées dans le cadre des BGF et plus largement dans l'ensemble des systèmes éducatifs, de recherche et professionnels français. Celle-ci doit déboucher sur la mise en place d'un plan d'action pour accompagner la démarche des Postes. Ce n'est pas tant de moyens financiers dont il s'agit, que de trouver des idées pour « fidéliser » les personnes ayant bénéficié de bourses, ou non, et de moyens humains pour assurer la coordination au niveau du Département et des Postes.

Un manque de moyen et de coordination au niveau des Postes

De multiples initiatives existent dans les Postes. Pour ceux que nous avons visités le panorama est déjà assez diversifié :

- rien ou presque au Cameroun, au Chili ou au Maroc ;
- une association des anciens et un CD des anciens en Hongrie gérée par le service des bourses ;
- un club « Concorde » qui réunit tous les francophones de Colombie et qui bénéficie de l'appui d'une personne à mi-temps payée sur titre IV ;
- la création d'un site Internet spécialisé au Vietnam ouvert, sur la base du volontariat, à tous les anciens boursiers et aux personnes ayant effectués des études en France.

Dans tous les cas il apparaît que ce ne sont pas les moyens financiers qui font défaut mais les ressources humaines et les idées sur ce qu'il faudrait faire pour animer ces réseaux. En effet, une association d'anciens n'a de sens que si elle apporte quelque chose à celui qui en fait partie. L'absence de concertation, avec les milieux économiques en particulier, est une carence certaine de tous les dispositifs qui existent.

L'expérience en cours au Vietnam d'un site⁴⁶ Web dans lequel figure, sur la base du volontariat, à la fois des éléments de CV sur le séjour en France, mais également sur les activités actuelles, professionnelles entre autres, est une voie à explorer pour répondre à l'objectif d'influence. Elle ne sera porteuse de fruits que dans la mesure où toutes les parties prenantes s'approprient l'outil : le SCAC, le PEE, les organisations professionnelles et les entreprises, françaises en particulier.

Actuellement, le souci de valorisation des réseaux potentiels de francophones et francophiles est encore un peu trop enfermé dans une logique « d'anciens » ayant bénéficié d'une bourse. Il est indispensable de l'élargir à tous ceux qui ont manifesté par leur parcours personnel d'une certaine francophilie, et en premier lieu ceux qui sont venus en France pour se former, qu'ils aient ou non bénéficié d'un financement du MAE. Si les anciens boursiers doivent être le noyau dur, ils doivent aussi être les moteurs de l'élargissement à tous les francophones ou francophiles du pays.

Le problème des réseaux d'anciens, qui a été abordé dès l'origine dans un programme comme Eiffel, se heurte bien sûr à la carence du système de suivi statistique. Cependant, même si aujourd'hui il n'est guère possible de régénérer des informations perdues, il est urgent de ne plus en perdre. De plus, la mise en place d'activités valorisantes pour ceux qui s'impliqueront demain dans ces réseaux devrait amener de plus anciens à y adhérer.

46. francevietnam.com

III – LE PILOTAGE DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME RESTE INSUFFISANT

Certes, les évolutions décrites ci-dessus traduisent la volonté politique du MAE d'améliorer la qualité et l'efficacité du système ainsi qu'une réelle prise de conscience des responsables dans les Postes de la nécessité d'engager des processus de changement. Toutefois, le Département ne s'est pas encore donné les moyens de penser véritablement l'organisation du système et, plus particulièrement, l'organisation d'un système d'information et de gestion indépendant de la programmation budgétaire, ni d'y mettre les moyens humains nécessaires. De plus, le rôle de chacun des acteurs impliqués dans le processus révèle de nombreuses disparités et produit parfois des résultats contradictoires.

Un retard considérable dans le suivi statistique, la gestion et l'évaluation du système⁴⁷

L'un des instruments de gestion et d'évaluation d'une politique consiste dans l'élaboration d'un tableau de bord quantitatif et qualitatif. Pour la politique des BGF le fondement même d'un tel tableau de bord n'existe pas. Le suivi statistique des bénéficiaires est en effet éclaté entre les divers partenaires, il n'est pas cohérent et la consolidation au niveau global apparaît très incertaine.

L'organisation actuelle du suivi statistique des bénéficiaires, de leur candidature à leur devenir après leur formation et leur stage, entraîne de multiples saisies des mêmes informations, des pertes d'information, des incohérences et globalement une inefficacité du traitement des informations. L'élaboration d'indicateurs pertinents pour évaluer l'efficacité des BGF par rapport aux objectifs s'en trouve très largement compromise.

La qualité des outils mis en œuvre par chaque type d'intervenant, Département, Postes, opérateurs, n'est pas en cause. Chacun a développé et développe les outils qui répondent à son besoin immédiat de gestion sans souci d'une cohérence et d'une harmonisation globale : le logiciel BMI est un bel outil de programmation dont chacun reconnaît l'apport, les logiciels élaborés par le CNOUS ou EGIDE répondent à leurs besoins pour l'accueil et le suivi des boursiers quand ils sont en France, les Postes développent des outils de suivi des candidats pour assurer la sélection.

Le résultat perceptible pour un œil extérieur est une information entre les mains de multiples intervenants :

- le suivi des futurs boursiers est assuré par les Postes sans qu'ils soient nécessairement au courant que tel candidat est également candidat à une bourse Eiffel gérée par le Département ;
- les candidats qui ne sont pas retenus pour une BGF ne sont pas suivis par le Poste, faute de moyens appropriés, alors même qu'ils ont manifesté leur souhait de venir étudier en France ;
- les candidats qui se désistent après leur sélection ne font pas, en général, l'objet d'une relance pour connaître les raisons de ce désistement ;
- la saisie multiple des mêmes noms augmente les risques d'incohérence sur les patronymes entre des fichiers gérés par des services ou opérateurs différents, ce qui accroît artificiellement le nombre de personnes bénéficiaires.

Les présentations synthétiques d'évolution du nombre de BGF de la partie précédente sont le résultat d'un travail de synthèse de diverses sources et ne peuvent prétendre qu'être une approximation de la réalité et non en être une photographie annuelle.

47. Cette partie, outre les analyses personnelles des experts, doit largement aux discussions avec Mr B. Paing (SCAC Vietnam) et aux documents qu'il a lui-même rédigés.

Les outils utilisés localement par les Postes, en dehors du logiciel de programmation BMI, sont le plus souvent gérés sous Excel avec des macro-instructions plus ou moins élaborées pour suivre les récurrences, désistements, disponibilités de bourses etc... Ces outils sont à l'évidence des investissements en ressources humaines qui seront le plus souvent perdus quand les concepteurs partiront vers d'autres cieux !

Les consolidations statistiques réalisées par le Département se fondent sur les informations fournies par les opérateurs (CNOUS et EGIDE) et n'ont le plus souvent qu'un objectif strictement financier. Elles pourraient être beaucoup plus riches en incluant en particulier les taux de réussite des boursiers, les disciplines suivies, les établissements d'accueil, si le souhait en était exprimé par le Département et/ou les Postes. Cependant dans l'état actuel, les consolidations resteraient problématiques puisque les outils et les nomenclatures utilisées ne sont pas les mêmes, en particulier pour les disciplines.

Nous savons que des évolutions sont en cours avec EGIDE et le CNOUS, mais les carences du système statistique sont en fait largement liées à l'absence de réflexion commune de l'ensemble des acteurs sur les tableaux de bord dont ils ont chacun besoin pour assurer les missions qui sont les leurs et mener des réflexions prospectives. C'est à partir du contenu souhaité de ces tableaux de bord qu'il est possible d'élaborer des nomenclatures standardisées pour l'ensemble des intervenants et de définir les outils susceptibles de répondre aux besoins.

En résumé, la gestion actuelle des boursiers laisse apparaître un problème global de conception du système d'information des différents acteurs :

- les Postes développent des outils pour gérer leurs bourses et préparer leur programmation (suivi de la consommation, calcul des récurrences) sans être en mesure de consolider ces données avec celles des programmes du Département ;
- les opérateurs ont leurs propres bases de gestion (EGIDE, CNOUS) ;
- le Département gère des programmes centraux avec ses propres outils (Eiffel, Major, etc...) ;
- les bases de données, dans les Postes, ne sont que faiblement compatibles et surtout peu pérennes car développées à l'aide d'outils délicats à transmettre d'une personne à l'autre (Excel en général).

Il apparaît donc quasi-impossible d'avoir une photographie instantanée de l'effort du MAE en matière de bourses et de bénéficiaires, parce que les recoupements des informations informatisées utilisées par les Postes, le Département et les opérateurs s'avèrent difficiles à effectuer.

Cette situation conduit à ce que les Postes et le Département ne disposent pas à ce jour d'une vision claire de leurs engagements pluriannuels, et ne sont guère capables de produire des statistiques fiables et exhaustives notamment en ce qui concerne le nombre de personnes bénéficiaires. Celles-ci sont notoirement différentes du nombre de bourses à cause des récurrences et de l'attribution de plusieurs bourses, des années différentes, à la même personne (une bourse de DESS une année et un stage ENA de 12 mois cinq ou six ans après, *cet exemple est réel* !).

Des relations perfectibles avec les établissements d'accueil

— Politique internationale et politique des BGF

Dans le cadre de leur projet, le soutien financier de la politique internationale des établissements est négocié lors du contrat quadriennal avec la Direction de l'Enseignement Supérieur (DES), après avis de la Direction des Relations Internationales et de la Coopération (DRIC). Cet exercice est devenu familier pour les établissements d'enseignement supérieur relevant du MENESR qui connaissent la quatrième vague de contrats.

Des orientations générales sont fixées par la DRIC en accord avec la politique de formation et la politique scientifique du Ministère de l'Éducation mais aussi avec la politique générale du MAE. Toutefois, aucune indication concernant la politique des BGF n'est mentionnée.

Certes, le programme Eiffel a été conçu pour contrebalancer cet état de fait et des évolutions sont en cours au niveau des universités elles-mêmes. Lorsqu'elles recherchent des financeurs extérieurs pour soutenir des actions de coopération, certaines universités savent aussi chercher les informations utiles, se créer un réseau de partenaires dans les Postes, à Bruxelles (pour les programmes européens) et s'adapter aux objectifs des programmes.

La participation plus nombreuse des établissements aux différents salons ou rencontres universitaires organisés par EduFrance avec les Postes améliore les échanges d'informations réciproques. Toutefois, la difficulté⁴⁸ à produire des statistiques sur les établissements d'accueil des étudiants est révélatrice d'une coupure encore trop grande entre les décideurs au MAE, ceux des Postes et les bénéficiaires de fait du système, les établissements.

Le rapprochement annoncé entre la DGCID et la DES au moment de la négociation du contrat n'a pas encore abouti et l'on imagine bien la difficulté que le Département et les Postes rencontreraient s'il était décidé par exemple de négocier les BGF à ce niveau. Pourtant, cette négociation existe maintenant au niveau de la DES, les bourses de mobilité sortante étant maintenant intégrées au contrat quadriennal⁴⁹. Il est incontestable qu'une vision pluriannuelle des instruments de financement dont un établissement peut disposer facilite la mise en place de politiques internationales cohérentes et efficaces.

Lorsque l'on connaît la difficulté qu'ont déjà les Postes à communiquer sur leurs programmes dans les pays, on imagine aisément que lorsque le dispositif répond à une logique d'appel à candidature individuelle notamment, la communication avec les établissements potentiels d'accueil ne soit pas la priorité. Pourtant, les services des relations internationales des établissements pourraient être un relais efficace, comme ils le sont de plus en plus pour les programmes européens. Dans une logique de programmes et de réseaux universitaires, il est clair que la demande de contractualisation avec les établissements encouragée par le Département sera plus facile à mettre en œuvre.

— Une implication insuffisante des établissements dans la chaîne du dispositif

Le rapport Cohen⁵⁰ soulignait déjà en 2001 combien les établissements devaient être impliqués de l'amont à l'aval dans la chaîne d'accueil des étudiants étrangers. La question se pose de manière encore plus cruciale à notre sens lorsqu'il s'agit de l'accueil des boursiers. Liées tant au dispositif lui-même qu'aux difficultés qu'ont les établissements à définir et mettre en œuvre une politique de recrutement international, les lacunes sont encore nombreuses au niveau :

— Des procédures de recrutement

Des problèmes de calendrier se posent pour la sélection souvent antérieure dans les Postes à celles des établissements, les critères de sélection sont parfois très difficiles à ajuster pour le Poste par manque de connaissance de la formation souhaitée par l'étudiant.

— Du suivi du nouveau boursier en France

Le plus souvent inconnus par les principaux services d'accueil des étudiants internationaux des établissements⁵¹, les BGF risquent de ne pas profiter des principaux services administratifs et pédagogiques offerts pour les étudiants inscrits dans le cadre d'échanges (accueil spécifique, aides aux formalités

48. Les noms des établissements d'accueil peuvent être l'université, une faculté, un laboratoire...

49. D'autres exemples pourraient être donnés au niveau des programmes européens qui régulent aussi dans certains cas la mobilité entrante.

50. Un plan d'action pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers en France, diagnostic et propositions, Elie Cohen, juillet 2001.

51. Sauf si ces derniers font la démarche de les rechercher mais la recherche n'est pas toujours fiable. Le seul moyen normalisé étant celui des dossiers d'inscription où des informations sur les types de bourses possibles reçues par les étudiants sont demandées. Encore faut-il que la rubrique soit remplie !

d'inscription, aide au logement, cours de français, tutorat). Certes les opérateurs EGIDE et le CNOUS proposent différents services, mais plus l'accueil se fait au plus près de l'étudiant (pôle universitaire, établissement, composante d'accueil), plus l'efficacité et la satisfaction risquent d'être élevées.

— *Du suivi des anciens boursiers*

Si le Département et les Postes accusent un retard certain dans ce domaine, les universités sont rarement plus avancées, comme en témoignent les difficultés qu'elles ont à connaître l'insertion professionnelle de leurs étudiants et à mettre en place des réseaux d'anciens. La situation est différente dans les écoles et dans les instituts rattachés aux universités. Dans ce dernier cas, il apparaît que les Postes ne tirent pas assez parti de la connaissance ces réseaux.

Un manque de synergies entre les différents programmes

Programmes sur crédits centraux/programmes sur crédits géographisés

Compte tenu, d'une part, du recentrage souhaité par le Département de l'ensemble des BGF sur le recrutement des élites locales, sur le développement de certaines disciplines (en partie communes), autour d'un dispositif harmonisé (en matière de sélectivité, de suivi, de mise en place de réseaux) et d'autre part, de la volonté partagée par l'ensemble des autorités ministérielles de promouvoir à l'étranger un système d'enseignement supérieur lisible et cohérent, les programmes sur crédits centraux et sur crédits géographisés risquent de devenir de moins en moins différenciables et d'apparaître peut-être comme concurrents si l'on n'y prend garde (Eiffel-Doctorat, thèses en co-tutelles dans les Postes).

La question est alors de savoir quel peut être l'intérêt de cette concurrence interne et surtout de voir dans quelle mesure elle est bien comprise, dans les Postes, dans les pays et les établissements partenaires.

Nous avons noté dans les pays émergents visités que la promotion de ces programmes n'était pas assurée par les Postes (ce qui est assez logique *a priori* compte tenu de leur caractère centralisé) et que de ce fait, ils étaient mal connus par les partenaires les plus étroits des Postes et des établissements français⁵². L'articulation entre les programmes existants n'est alors facile pour aucun des acteurs. Au-delà d'une réflexion pour les établissements français sur la stratégie à mener pour optimiser leur chance de sélection, un ajustement en terme de communication et d'information s'avère indispensable entre le Département et les Postes.

BGF/autres programmes

Plusieurs programmes proposés par le MAE en partenariat ou pas avec la DRIC (PAI, Ecos, Capes-Cofecub, Precac, ...) ou d'autres organismes, dont l'AUF (financée, rappelons le à 80 % par le MAE), envisagent également des déplacements ou des bourses. La question qui devrait se poser est celle de leur cohérence avec le système BGF. Or, cela ne semble pas encore assez largement le cas.

Lorsqu'il s'agit de projets de recherche par exemple, le développement des co-tutelles est alors souvent encouragé. À l'intérieur d'un même programme, dans certains pays⁵³, leur financement est intégré à l'enveloppe des BGF (cas du Chili), dans d'autres, il s'agit de missions de courte durée (Colombie). L'idée générale, étant que si le Département et les Postes, connaissent bien les questions de statut et les différentes mécaniques de financement, il n'en va pas de même des bénéficiaires. Une harmonisation des pratiques renforcerait la lisibilité de nos actions.

52. Ainsi par exemple, une excellente brochure destinée à présenter les programmes de bourses de tous les pays étrangers et publiée par une université chilienne très internationalisée, mentionne tous les programmes du MAE sauf le programme Eiffel.

53. Nous faisons référence au programme Ecos pour le Chili et la Colombie.

Une trop grande dispersion des compétences

Deux organismes de gestion efficaces mais de plus en plus concurrents

Bien que les compétences de chaque opérateur soient définies réglementairement, EGIDE et le CNOUS sont perçus de plus en plus comme concurrents par les Postes. L'idée de base étant que, dans un contexte de restriction budgétaire, la minimisation des coûts renforce l'autonomie.

Le CNOUS ne facturant pas ses services au coût réel, les Postes (et d'autres financeurs) ont tendance à passer des contrats avec ce dernier opérateur. Nul ne doute que la concurrence a des effets bénéfiques, mais on peut se demander, dans le contexte de la nécessaire amélioration de l'accueil des étudiants étrangers en France, si des stratégies de coopération ne renforceraient pas la lisibilité de notre système à l'étranger et son efficacité dans la chaîne du dispositif.

Puisqu'il nous a été demandé de ne pas traiter dans ce rapport la question structurelle des opérateurs, nous nous limitons ici aux aspects de leur gestion, tant en matière de nécessaire homogénéisation des bases de données que des méthodes de calcul de coûts.

Une agence de promotion de l'enseignement supérieur

Nous avons déjà souligné l'effet EduFrance dans l'analyse de l'augmentation de l'attractivité de l'offre de formation française. La mise en place d'espaces EduFrance à l'étranger destinés à informer sur les études supérieures en France⁵⁴, la présence à de multiples salons choisis en fonction de leur importance diplomatique, l'amélioration des outils de présentation du système d'enseignement supérieur, la coopération avec d'autres agences européennes (DAAD, Nuffic par exemple), le réseau de partenaires potentiels que représentent les établissements membres, sont autant de facteurs qui montrent qu'en six ans, cette agence a su relever les principaux défis sur lesquels reposait sa légitimité.

EduFrance est de plus en plus connue à l'étranger, au niveau des autorités locales mais aussi au niveau des établissements d'enseignement supérieur et l'on ne peut que s'en féliciter. Un effort particulier est aussi déployé pour former le personnel local des espaces qui, faute d'expériences et de connaissances, n'a pas toujours les compétences suffisantes pour comprendre la diversité et la complexité du système. Or, nul ne doute que lorsque l'on s'occupe de promotion, la connaissance du « produit » est un atout. Mais cette remarque vaut aussi pour le personnel des SCAC.

Toutefois, le recentrage de l'agence en 2002 sur des missions de promotion ne va pas encore au bout de la logique et peut conduire là aussi à des situations de concurrence préjudiciables à l'efficacité de nos actions extérieures. Promouvoir l'enseignement supérieur, c'est être capable non seulement d'expliquer la diversité et la qualité de notre système mais c'est aussi se donner les moyens de contribuer à l'attractivité des meilleurs étudiants dans nos pôles d'excellence.

Avoir une vision globale et prospective du système est un impératif, devenir un espace de veille tant sur le système de formation et de recherche que sur les établissements étrangers et les étudiants intéressés par la France, peut apporter une complémentarité aux actions diplomatiques des Postes et à celles de coopération des établissements membres.

Une organisation et une politique de GRH encore trop compartimentée

— Au Département

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le processus des BGF. Au-delà des principaux acteurs politiques qui relèvent principalement de la Direction et de la Sous Direction de la Coopération Scientifique,

54. Notons que lorsque ces espaces sont situés dans les locaux des centres culturels ou des services culturels, les synergies sont *a priori* plus faciles.

Universitaire et de Recherche (DC/SUR)⁵⁵, les acteurs plus « opérationnels » des BGF proprement dites se trouvent dans deux types de département. Le bureau de la formation des étrangers en France comprend 8 personnes, dont 3 avec des activités à temps partagé avec d'autres secteurs, organisées autour de 3 zones géographiques et de la gestion des programmes d'excellence. Une seule personne à tiers de temps a en charge le suivi des réseaux d'anciens. On comprend aisément, que malgré sa très grande efficacité et sa forte disponibilité, elle ne puisse qu'aborder la question du recensement de l'existant.

Par ailleurs, un chargé de mission est en charge du calcul des coûts paramétriques et de l'ensemble des statistiques concernant la programmation BMI transmises par les opérateurs. Ce sont donc de ces seules statistiques réalisées pour des raisons financières que DC/SUR dispose d'un tableau de bord digne de ce nom.

Les autres programmes relèvent d'autres bureaux selon une répartition géographique. Cette organisation, par ailleurs très classique dans des organisations à caractère international, a l'inconvénient de générer de multiples cloisonnements. Sans lieux d'ajustement et de coordination, la communication n'est pas aisée nuisant ainsi aux bénéfices attendus de la complémentarité.

— *Dans les Postes*

Tout d'abord notons que plus l'implication des responsables au plus haut niveau (Ambassadeur, Conseiller Culturel) est élevée, plus le dispositif des BGF a des chances de répondre aux exigences d'équilibre entre une adaptation locale et des directives du Département. Or cette situation n'a pas l'air d'être générale.

Certes, l'attaché culturel, ou l'attaché de coopération universitaire quand il existe, est au cœur de l'organisation du dispositif, mais force est de constater que le recrutement et le suivi de futures et actuelles élites étrangères relèvent également d'une préoccupation politique. Par ailleurs, lorsque les attachés de coopération culturelle et les attachés scientifiques sont différents, le manque de coopération et donc de complémentarité entre les deux fonctions peut nuire à la cohérence du système.

Dans les pays où les assistants techniques occupent des fonctions importantes auprès de responsables d'établissements locaux, la coordination entre les différents services et donc entre les programmes n'est pas toujours suffisante. Des commissions communes de sélection (lorsqu'elles existent) ne sont pas systématiques et les critères de choix peuvent alors être définis sur des objectifs multiples et non transparents.

Par ailleurs, l'organisation du dispositif reste très variable d'un Poste à un autre. Dans les Postes qui gèrent un volume de bourses important, un bureau des bourses peut exister. Une personne recrutée, le plus souvent sous contrat local, est alors en charge des questions administratives qui se posent tout au long de la chaîne du dispositif. Cette charge de travail élevée ne lui laisse guère le temps de développer des outils de gestion qui répondent à autre chose que ses soucis immédiats.

Tant le système d'organisation que la diminution des emplois ne facilite pas une évolution des modes de gestion et surtout d'évaluation. La forte mobilité structurelle des personnels de ce ministère, tout en permettant une grande diversité d'expérience, ne favorise pas toujours la continuité et la pérennité des informations. Dans ce contexte, une trop forte décentralisation de certains outils de gestion de la chaîne du dispositif, notamment au niveau des bilans statistiques et du suivi des anciens, fragilise l'image et l'action extérieure de la France dans ce domaine.

55. Devenue en 2004 Direction de la Coopération Scientifique et Universitaire (DC/SU).

PARTIE 3

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS

Les recommandations qui sont présentées se concentrent sur l'objet même de l'évaluation : la politique de bourses du gouvernement français (BGF). Elles ne peuvent cependant pas faire abstraction du fait que cette « politique » est un moyen au service de la politique de coopération française dans le monde.

Le grand nombre d'acteurs concernés par l'accueil des étrangers en formation nécessite une politique nationale, résultante des orientations et contraintes de chacun. Une coordination nationale de toutes ces orientations est nécessaire pour en faire une synthèse cohérente et éclairer la politique générale de la France dans ce domaine. Le Conseil National de la Mobilité, qui assume déjà ce rôle, doit être le lieu privilégié de cette concertation.

Au niveau interministériel

Impliquer les établissements dans le dispositif des BGF

Le contrat quadriennal entre le MENESR et les établissements est un outil important pour aider les établissements à structurer leur politique internationale. Il conviendrait, comme le proposait déjà le rapport Gentot, d'impliquer la DGCID dans ce processus de contractualisation.

Cette participation à la négociation n'aura de sens que si un soutien financier des actions est possible. Elle pourrait découler d'une négociation préalable entre le Département et les Postes après l'étude des projets soumis par les établissements.

Proposition 1 : Faire participer la DGCID à la négociation du contrat quadriennal avec la MENESR, et demander à ce dernier d'inciter fortement les établissements à mettre en place des doubles diplômes et des procédures spécifiques de recrutement compatibles avec l'accueil d'étudiants internationaux.

Viser l'excellence de l'accueil pour l'accueil de l'excellence

Pour les candidats étudiants, l'accueil doit être envisagé dans sa globalité : de la candidature à une bourse, au retour dans le pays. Des progrès sensibles sont intervenus pour améliorer l'accueil des BGF depuis 1998. Cependant, des écarts importants peuvent exister : dans la publicité des dispositifs faite dans le pays, dans l'appui apporté à la constitution des dossiers de demande de bourses, dans l'aide aux démarches administratives (universitaires, sociales...), dans la qualité de l'accueil dans l'établissement, dans le suivi pédagogique, dans la qualité du logement... Il est souhaitable d'établir une certaine harmonisation des pratiques.

Pour les établissements, ce contrat, devra prévoir les modalités d'accueil et de suivi académique des BGF. Dans un premier temps, le « service minimum » de l'établissement pourrait être d'intégrer les boursiers aux différentes pratiques prévues dans le cadre des échanges par les services de relations internationales. Au-delà d'un certain nombre de boursiers, il pourrait être envisagé de prévoir de « rémunérer » l'université. Enfin il serait souhaitable d'impliquer les établissements dans le suivi des anciens boursiers en concertation avec le Département et les Postes. Ces coûts supplémentaires pourraient être pris sur l'enveloppe du titre IV.

Proposition 2 : Généraliser la mise en place de contrats institutionnels et/ou de chartes de qualité entre tous les acteurs chargés de l'accueil des BGF : MENESR-MAE, Postes-Établissements, MAE-opérateurs, opérateurs-administrations sociales-logeurs privés, etc... Encourager les établissements à participer au suivi des anciens boursiers et aux réseaux y afférents.

Communiquer sur l'investissement total de l'État français pour l'accueil des BGF

L'effort de la France pour l'accueil des BGF va très au-delà des budgets que le MAE y consacre. Sur le site Internet du MAE, cet effort est certes signalé, mais de façon incomplète puisque ne figure pas les avantages sociaux dont bénéficient les étudiants étrangers. De plus cet effort financier ne figure pas

nécessairement dans les informations fournies aux candidats et n'est pas en général inscrit dans les conventions de cofinancements par exemple.

Il paraît très souhaitable de donner aux Postes, aux « centres d'études en France », aux opérateurs et aux établissements des directives, des informations et des outils pour faire apparaître l'effort total de l'État français pour l'accueil des étudiants étrangers et non le seul apport des bourses du MAE, tant au niveau des autorités locales que des bénéficiaires de bourses, comme c'est souvent le cas actuellement.

Il est important, après son élaboration au niveau interministériel, que les directives, sur ce point, proviennent du Département pour assurer une cohérence du discours dans les différents pays.

Proposition 3 : Procurer aux différents acteurs impliqués dans la chaîne de l'accueil des BGF (Postes, Edufrance, Établissements, opérateurs) un vade-mecum sur la manière de faire apparaître l'effort total de l'État français et son montant dans la publicité des dispositifs et dans les conventions passées avec les partenaires institutionnels.

Au niveau du Département

Renforcer les partenariats européens

La politique d'accueil telle qu'elle est définie laisse apparaître l'idée sous-jacente de faire de la France l'un des tous premiers pays d'accueil pour la formation des « élites étrangères ». Elle semble se placer dans une situation de concurrence avec l'ensemble des autres pays et mal vivre la perte d'une place dans les études de l'OCDE sur la mobilité étudiante internationale.

Cette idée gagnerait à être remplacée par une stratégie de partenariat européen, pour renforcer l'Europe comme territoire principal de l'accueil des étudiants en mobilité et développer simultanément des accords de coopération intra européens, en particulier avec l'Allemagne, pour assurer à la France une place importante dans l'accueil de ces étudiants.

Proposition 4 : Poursuivre et multiplier, en partenariat avec EduFrance, les opérations communes de promotion du processus de Bologne de l'enseignement supérieur et des systèmes de bourses avec les agences européennes. Étudier les possibilités de cofinancement de programmes dans des zones et des pays cibles où l'enjeu se situe au niveau de l'attractivité et de l'influence de l'Europe et pas seulement de la France (par exemple dans certains pays d'Amérique Latine avec le DAAD).

Définir les types de bourses par rapport aux publics cibles

La politique de bourses est actuellement définie par un statut, « le boursier du gouvernement français », et un ensemble d'instruments plus ou moins adaptés à tel ou tel public. Il semblerait plus judicieux de mettre les personnes au centre de la politique et non les instruments. Il est proposé de préciser les objectifs et priorités par rapport aux publics cibles, en séparant tout d'abord nettement le public « étudiant » de celui des « professionnels » déjà insérés dans la vie active.

Pour les étudiants, les priorités doivent être définies autour de trois thèmes : le niveau (master-doctorat), les disciplines et les qualifications. Ce dernier thème est bien souvent oublié bien que, dans beaucoup de cas, la mobilité internationale étudiante a pour objectif premier de trouver un emploi.

Le second public cible est celui des professionnels. Il recouvre plusieurs catégories. Ces catégories pourraient être les suivantes :

- les enseignants et chercheurs ;
- les administrateurs et cadres du secteur public ;
- les professeurs de français ;

- les artistes ;
- les professionnels du secteur privé.

Il serait alors très souhaitable que dans chaque pays soient précisés pour chacun d'eux les objectifs et établis des priorités stratégiques.

L'un des moyens de « fidéliser » les relations universitaires avec les pays est de promouvoir les diplômes communs et les doubles diplômes (co-diplômations). Mettre en place des co-diplômes c'est d'abord reconnaître la valeur de l'enseignement du pays partenaire, le pays est traité en partenaire. Ils ne peuvent être envisagés, bien sûr, que dans les pays où le développement de l'enseignement supérieur a atteint un certain degré de maturité.

Parmi les co-diplômations envisageables figurent les masters, les diplômes des écoles d'ingénieurs et les thèses de doctorat (co-tutelles). Ils ont le double avantage de tisser un lien individuel avec ceux qui les suivent et un lien collectif entre les institutions qui les organisent. L'effet de levier est alors double.

Proposition 5 : Mener une réflexion sur un changement du dispositif réglementaire sur les types de bourses (étude et stage) et en mesurer les incidences en matière de coût. En particulier définir une nomenclature des bourses à partir des publics cibles. Inciter les Postes à généraliser des programmes de bourses spécifiques sur les crédits BGF destinés à financer des étudiants partant dans le cadre d'une co ou double-diplômation (dont les co-tutelles de thèses).

Améliorer la lisibilité de la politique de bourses

La multiplication des types de bourses et des programmes brouille en partie le message et empêche une communication claire. En particulier la notion d'excellence peut apparaître un peu dangereuse. Soit il s'agit d'un concept objectif et il convient d'en donner une définition précise qui ne dévalorise pas les autres programmes, soit il s'agit d'un terme général pour promouvoir certains programmes, comme Eiffel par exemple, et cela risque au contraire de dévaloriser les programmes pour lesquels il n'est pas utilisé.

Proposition 6 : Clarifier la communication en différenciant les messages portés, notamment, par les programmes sur crédits centraux (dont Eiffel) et sur crédits géographisés, afin d'éviter que les programmes soient perçus comme concurrents, voire hiérarchisés par rapport à l'excellence des candidats.

Mettre en place un système d'information pour le pilotage et l'évaluation en continu

Une réflexion approfondie sur l'organisation d'un système d'information harmonisé permettant de produire des tableaux de bord sur l'attractivité, l'influence et la solidarité attendue par la mise en œuvre de la politique de bourse et pour assurer le pilotage et l'évaluation en continue s'avère indispensable.

Cette recommandation qui figurait déjà dans le rapport Gentot n'a pas donné lieu à une réalisation systématique depuis 1998. Le système de suivi statistique, quantitatif et qualitatif, est éclaté entre de multiples acteurs et très peu performant, ce qui nuit à sa cohérence et à son opérationnalité.

Assurer un suivi statistique des personnes et des bourses, fiable et centralisé en utilisant les moyens modernes de communications est une tâche urgente. Il permettrait de disposer en continu d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs de réalisation des objectifs par le département.

La réalisation des « fiches pays » ou des fiches de « bonnes pratiques », de création récente et de grande utilité, est actuellement un travail délicat et consommateur de ressources humaines. Disposer d'un outil cohérent et standardisé pour tous en faciliterait leur production et leur exploitation.

Le cahier des charges sur un tel système d'information devrait permettre, au moins, de consolider les informations suivantes :

- répartition des bourses réalisées par type de publics, niveau d'études, établissements d'accueil (type d'établissement, répartition régionale en France), durée, origine géographique des boursiers, âge ;
- taux moyens de sélection, taux moyens de réussite, (analyses croisées possibles par origine géographique, établissements d'accueil, type de boursiers) ;
- taux moyens de cofinancement ;
- mesure des écarts entre la programmation et la réalisation.

Proposition 7 : Mettre en place un outil de pilotage (intranet Département-Postes) et d'évaluation géré à un niveau central et coordonné par le Département. Ceci implique que le Département soit capable de définir un cahier des charges précis et de demander aux Postes, aux opérateurs et éventuellement aux établissements, des informations clairement répertoriées, d'harmoniser les nomenclatures de disciplines, de niveau d'étude, et d'établissements d'accueil entre tous les acteurs, en particulier en se basant sur celles utilisées par la Commission Européenne. Ce point est fondamental pour assurer l'homogénéité de l'information et effectuer aisément des comparaisons internationales.

Mettre en place une véritable politique de réseaux d'anciens étudiants étrangers

La mise en place d'une politique de valorisation de l'investissement français dans les pays d'origine est urgente. Il conviendra d'impliquer le maximum d'anciens boursiers ainsi que les étudiants et professionnels qui ont effectué des séjours de formation en France sur ressources propres ou autres, surtout dans les pays non francophones.

Un premier travail a été réalisé par le recensement systématique et en continu des actions menées dans les pays et par la désignation, dans chaque Poste, d'un correspondant chargé spécifiquement de la relation entre le Département et le Poste sur ce dossier. Cependant, la situation actuelle où la coordination est assurée au Département par le tiers du temps d'une personne n'est pas raisonnable compte tenu de l'ampleur de l'enjeu.

Dans les pays d'origine, il faut également assurer la liaison de ces réseaux avec tous les représentants français présents (Poste, PEE, entreprises etc...) et imaginer des activités et des utilisations valorisantes, afin que les membres des réseaux trouvent un intérêt à y participer.

Proposition 8 : Créer à un niveau central un « département » spécialisé dans la mise en place et la gestion d'un réseau des anciens BGF sur un modèle du type de celui du DAAD. Réaliser une étude spécifique pour définir l'organisation et le choix de l'opérateur pour l'animation des réseaux (EduFrance, dans la logique de ses activités de promotion, pourrait éventuellement être cet opérateur.). En complément il serait souhaitable de demander aux Postes de consacrer un pourcentage de leur enveloppe sur le suivi des anciens et la mise en place de réseaux d'anciens.

Impliquer les établissements dans la sélection

Les faiblesses de l'implication des établissements au niveau de la chaîne du dispositif des BGF dans les Postes se situent principalement au niveau des procédures et des modalités de sélection.

Proposition 9 : Constituer au Département, en concertation avec les Postes, une base de données d'experts enseignants-chercheurs susceptibles de participer à la sélection des candidats BGF dans les Postes lorsque ces derniers n'ont pas les compétences disciplinaires nécessaires sur place ou lorsque cela peut leur permettre de dénouer des situations locales complexes.

Améliorer l'outil de programmation et clarifier les taux paramétriques

Les outils de programmation ont fait des progrès très sensibles depuis 1998. Le logiciel BMI a permis une avancée considérable dans la clarification et la présentation des projets des Postes. Il reste cependant un outil de suivi financier qui oblige les Postes à développer à côté des outils propres dont la pérennité n'est pas assurée. De plus BMI est lourd pour les Postes qui octroient un grand nombre de bourses.

Si les avis peuvent diverger sur les taux paramétriques concernant le niveau des bourses, ils sont unanimes à critiquer les taux appliqués pour les missions et voyages. Soit ils correspondent à une réalité et il faut les justifier, soit ils sont effectivement beaucoup trop élevés et il faut les modifier.

Enfin les pratiques différentes de tarification des coûts entre EGIDE et le CNOUS peuvent conduire à des choix de type de bourses en fonction de l'opérateur.

Proposition 10 : Améliorer les outils de programmation en relation avec le système central d'information (cf. proposition 7), clarifier les modes d'élaboration des taux paramétriques et harmoniser les tarifications utilisées par les différents opérateurs.

Au niveau des Postes

Évaluer la performance par rapport aux objectifs

Conformément au cahier des charges du Département, les Postes devraient produire annuellement une analyse standardisée de la politique et de ses résultats par rapport aux moyens utilisés :

- objectifs quantitatifs et qualitatifs (part du titre IV, niveau de recrutement, disciplines prioritaires, établissements partenaires locaux et français, politique de cofinancement) ;
- résultats obtenus: degré de réalisation de la programmation, modalités de sélection, taux de sélection, taux de boursiers recrutés dans le cadre d'un accord universitaire, répartition et profil des candidats sélectionnés, pourcentage de bourses à taux limités et à taux plein, taux de succès des boursiers, part des cofinancements ;
- activités par rapport aux réseaux d'anciens.

Proposition 11 : Mettre en place au niveau local l'analyse des résultats quantitatifs et qualitatifs en matière d'utilisation du moyen bourse sur la base d'un système standard établi par le Département.

Rendre plus transparente et efficace l'information et la sélection des boursiers

Le premier contact « social » avec l'enseignement supérieur français a lieu soit auprès de centres d'information locaux, soit par contact direct avec les établissements, via Internet, en vue d'obtenir des dossiers de pré inscription. Cette démarche est fortement encouragée par la nature des pièces demandées dans les dossiers de candidatures individuelles à des bourses.

Cela conduit à une recherche un peu anarchique, dont la cohérence avec le projet du candidat est loin d'être assurée.

La mise en place des « centres pour les études en France », dédiés à l'ensemble de la chaîne du processus d'accueil est une nécessité absolue. Par contre, au risque de créer encore de nouvelles structures et de disperser les compétences, ils doivent être envisagés en complémentarité avec les espaces EduFrance ou délégués à ceux-ci. Il sera nécessaire de les doter d'outils d'information sur l'enseignement supérieur et qu'ils puissent être en relation directe avec les établissements français, ce qui renvoie la recommandation sur l'implication des établissements.

Ces centres, ouverts à tous les étudiants désireux d'effectuer une mobilité en France, limiteraient le développement, comme au Vietnam, d'offices privées qui s'occupent, à des tarifs élevés, de la préparation de la mobilité d'étudiants vers les pays étrangers, y compris de leur inscription.

De plus, il serait intéressant que le personnel local chargé, dans les Postes et dans ces centres, de l'aide à la préparation et de l'administration des dossiers de candidatures puisse venir en France pour rencontrer les opérateurs avec lesquels ils sont en relation. Lors de leur séjour il pourrait rencontrer les personnes qui, en France, gèrent les accueils et étudier concrètement l'organisation de cet accueil, la délivrance des titres de séjour et les modalités d'inscription dans les universités. Ce personnel rencontre individuellement tous les candidats et est un vecteur privilégié d'informations pratiques de nature à améliorer l'accueil en France (surtout pour les plus jeunes étudiants).

Proposition 12 : Prévoir la coordination des « centres pour les études en France », chargés d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne d'accueil des étudiants et des boursiers, avec les « Espaces EduFrance ».

Les méthodes de sélection sont très diverses. Elles doivent faire l'objet d'une codification adaptée aux différents publics et faire l'objet d'une totale transparence en particulier quand la sélection des boursiers se fait sur appel à candidature.

Dans la mesure du possible, il apparaît souhaitable que les futurs établissements d'accueil ou leurs instances représentatives (CPU, CDEFI) soient associées à cette sélection.

Proposition 13 : Généraliser le recours aux modalités de sélection suivantes : appel à candidature transparent et largement diffusé, mise en place de commissions de recrutement (mixte ou pas, recours à des experts extérieurs), sélection sur dossiers et/ou concours. Ces modalités seront à adapter aux conditions locales et les choix retenus devraient être communiqués et justifiés clairement au Département.

Lever l'obstacle de la langue

Attirer les meilleurs étudiants, c'est être capable de les recruter quel que soit leur niveau de langue en français. Ainsi, pour les pays non francophones, la connaissance préalable du français ne doit pas être un critère de sélection. Par contre, l'exigence d'un excellent niveau dans une autre langue est importante. Ce choix implique que le recrutement soit réalisé assez tôt pour permettre aux étudiants sélectionnés de suivre des préparations linguistiques, dans les alliances françaises par exemple.

Proposition 14 : Prôner le bi et le trilinguisme et encourager les établissements français à développer et proposer des masters bilingues (anglais-français) en réservant des bourses pour ces formations.

Utiliser le vivier des candidats générés par les demandes de bourse

Être candidat à une bourse suppose que la personne manifeste un désir d'étudier en France. Une fois la sélection terminée, les candidats ne sont par définition plus gérés par le Poste. Or, certains d'entre eux sont de bon niveau et pourraient réussir des études en France.

Proposition 15 : Imaginer un moyen de conserver la trace de ces candidatures pour créer et exploiter une base de données des candidats BGF non sélectionnés et éventuellement les accompagner dans leur projet d'étude en France.